

## DIAGNOSTIC PATRIMONIAL DOMAINE DE CELEYRAN

PRAE HENRI DE TOULOUSE-LAUTREC  
COMMUNE DE SALLES-D'AUDE



Département Economie et Emploi  
Direction de la Culture et du Patrimoine  
Service Patrimoine Régional  
Secteur Inventaire général du patrimoine culturel



Texte : **Lionel Rodriguez**

Photographies : **Marc Kérignard, Lionel Rodriguez, collection particulière**

Documents graphiques : **Cabinet Ingérop, Véronique Marzo-Marill**

Maquette : **Véronique Marzo-Marill**

Collaboration scientifique et méthodologique : **Jean-Michel Sauget, Michel Wienin**

Remerciements : **Paul et Nicole Nolevalle**

octobre 2010

Photo de couverture : Cl. Marc Kérignard

**DIAGNOSTIC PATRIMONIAL  
DOMAINE DE CELEYRAN**

**PRAE HENRI DE TOULOUSE-LAUTREC  
COMMUNE DE SALLS-D'AUDE**

**Inventaire général et patrimonialisation**

Désormais intégré aux politiques sectorielles des Régions et de leurs partenaires territoriaux, l'Inventaire trouve sa justification dans la logique scientifique d'expertise et la logique administrative de prescription. Il s'agit de fournir aux décideurs territoriaux des outils tant conceptuels que scientifiques pour comprendre le phénomène de patrimonialisation, au service de leur compétence en urbanisme, en aménagement du territoire et en développement local. Il n'existe pas de patrimoine *a priori*. Une œuvre est intégrée au corpus dès lors qu'un médiateur (l'Inventaire général) lui a appliqué des valeurs objectives d'ancienneté, d'authenticité, de rareté, de significativité et de beauté. D'autres critères entrent en compte malgré leur caractère exorbitant la sphère scientifique : valeur vénale, utilitaire ou démocratique. L'œuvre est ainsi extraite de la masse des artefacts en raison de sa valeur patrimoniale utile à la société représentée par ses élus, les propriétaires, les associations. Le patrimoine est donc le fruit d'une convention d'appropriation qui n'existe tant qu'un dialogue est établi entre l'œuvre et la société, c'est à dire un consensus justifiable et sans cesse entretenu. La patrimonialisation entraîne naturellement protection et conservation, car le patrimoine est précisément défini par sa transmission justifiée par des valeurs.

# Conclusions du diagnostic

## Valeur patrimoniale des édifices

### Valeur d'ancienneté

#### *Ancienneté de l'occupation*

Malgré les légendes qui entourent Celeyran, seuls deux sites archéologiques sont connus : une sépulture antique découverte à l'est de l'église mais faiblement documentée et la chapelle qui conserve ses élévations préromanes, romanes et modernes.

Cependant un village fortifié doté de son château est attesté par les textes. La zone est donc archéologiquement sensible. Le précédent propriétaire n'a découvert aucun vestige archéologique en arrachant ses vignes. Il est possible que l'habitat médiéval soit conservé sous les bâtiments actuels ou à proximité immédiate. Le plan de 1807 localise précisément les bâtiments antérieurs à la reconstruction. Le château pourrait reposer sous la partie ouest du jardin et l'aile ouest du château. La zone orientale du jardin et une partie de la cour du régisseur recouvriraient les fondations d'une partie des dépendances. Un réseau de galeries et de puits parcourt le sous-sol aux abords des bâtiments. Il n'est pas datable pour le moment. Le lapidaire conservé sur place ou ayant transité par Celeyran provient vraisemblablement de Narbonne. Il donne l'illusion de l'antiquité de l'occupation.

#### *Ancienneté des édifices*

L'église est le bâtiment conservé le plus ancien. La présence importante d'élévations préromanes et la conservation d'un clocher roman lui confèrent une valeur d'ancienneté indéniable. Une étude archéologique générale serait bienvenue pour lever certaines zones d'ombre dans la chronologie relative de l'édifice.

Les deux ailes du régisseur liées au château seraient datables de la fin du XVIIe s. ou du début du XVIIIe s., consécutives à l'acquisition de Cyprien Mengau en 1695. Une réserve est faite pour la datation de l'aile du régisseur, à la différence des anciennes écuries à l'architecture plus explicite.

Le château et les dépendances agricoles ont été rebâti entre 1807 et 1809 ce qui tempère la valeur d'ancienneté globale.

### Valeur d'authenticité

#### *L'authenticité caractérise la permanence du lien avec l'état initial.*

La nef préromane de la chapelle est conservée mais le clocher a été bâti postérieurement, le chœur a été reconstruit à l'époque moderne et le XIXe s. a apporté une surélévation au clocher.

Le château a été très peu remanié depuis sa construc-

tion entre 1807 et 1809. Son authenticité est forte. Elle s'étend même aux deux ailes du régisseur antérieures qui furent intégrées au nouveau programme. Le jardin et le parc conservent l'architecture qui leur fut donnée durant la seconde moitié du XIXe s., au moment de leur premier aménagement. Toutefois l'authenticité du parc a été altérée par le creusement des bunkers et des tranchées de liaison par l'armée allemande.

### Valeur de rareté

La nef préromane est d'une grande rareté en raison de son ancienneté, de son développement architectural et de son état de conservation.

L'intégration d'une chapelle médiévale dans un jardin paysager de la seconde moitié du XIXe s. est peu fréquente.

L'architecture néoclassique du château datée du Premier Empire est assez standard mais la demeure est antérieure à la vague de construction de châteaux dans tout le vignoble languedocien, particulièrement en Biterrois et Narbonnais. Cette remarque ne satisfait pas complètement le critère de rareté.

L'organisation générale des bâtiments éclairée par les textes met en évidence l'esprit physiocratique des propriétaires. Bien que reconstruit sous le Premier Empire, Celeyran a été conçu comme une survivance du XVIIIe s. Le style néoclassique du château, assez courant, témoigne de cette volonté des Mengau de s'ancrer dans la tradition aristocratique de la villégiature. La préoccupation pour la recherche agronomique est illustrée par la rationalité du programme des dépendances agricoles. Celeyran est dans la première moitié du XIX e s. un domaine polycultural où la céréaliculture côtoie une viticulture en plein développement, où est tentée l'introduction du mouton mérinos sur les garrigues du Pech et de la Clape, où est expérimentée la race des chevaux de Camargue, où est attesté l'élevage du ver à soie en 1822 dans une région peu connue pour cette activité. Celeyran illustre un mélange de tradition et de modernité, reflet de la personnalité de Jacques Mengau, ancien seigneur de Celeyran, acquéreur de biens nationaux. Ses héritiers perpétueront cette dynamique durant tout le XIXe s., développant avec précocité la monoculture viticole et la technique innovante de lutte contre le phylloxéra par immersion du vignoble. L'architecture des dépendances agricoles de Celeyran permet de lire le passage de la polyculture modernisée à la monoculture viticole.

La construction du grand chai répond aux nécessités de logement du vin produit en très grande quantité. Ses dimensions en font l'un des plus grands chais privés du Languedoc. Sa construction datée des années 1850, ainsi que l'emploi de chandelles en fonte portant un plancher à voûtains sont extrêmement précoce et témoignent d'une recherche de modernité. Le parc possède un oranger des osages dont l'autre seul spécimen connu en Languedoc-Roussillon se trouve au Jardin des Plantes de Montpellier.

L'histoire de Celeyran est rehaussée par le passage du peintre Henri de Toulouse-Lautrec qui laisse un ensemble d'œuvres réalisé lors de ses séjours. Les œuvres sont conservés en partie au musé d'Albi.

La présence de bunkers de la Seconde guerre mondiale dans un jardin paysager de la seconde moitié du XIXe s. est originale, voire exceptionnelle. Celeyran appartenait au dispositif allemand de défense de la côte méditerranéenne dont d'autres vestiges sont visibles notamment à Gruissan. De ce point de vue, Celeyran intègre un réseau architectural cohérent.

#### Valeur de significativité

*Il s'agit de déceler un trait représentatif d'un type architectural et de déterminer sa valeur symbolique.*

Sur le plan sociologique, il constitue le cadre de vie du groupe aristocrate-bourgeois qui fusionne au XIXe s. La famille détentrice perpétue la tradition de la végétation au domaine et du nomadisme, issu de la multipropriété et des liens de parenté. La présence de Toulouse-Lautrec s'explique par l'appartenance de sa mère aux Tapié-Mengaud. Ces familles aiment beaucoup se faire photographier. Les clichés conservés font revivre l'image d'une tribu nombreuse dominée par le chef de famille et entourée d'une abondante domesticité. Un parc paysager post-romantique complète le programme architectural dédié à l'agrément des propriétaires. Ceux-ci sacrifient à la mode de l'exotisme ayant cours sous le Second Empire, tout comme l'élevage de paons qui peuplent encore le domaine.

Sur le plan organisationnel, le domaine de Celeyran est représentatif du grand domaine viticole traditionnel du Languedoc. L'organisation hiérarchique se lit à travers la distribution des bâtiments et des pièces du château. Un certain gigantisme affecte l'architecture des dépendances agricoles, témoin du dynamisme agronomique des propriétaires et de leurs considérables moyens financiers. Le passage de la polyculture à la monoculture viticole ne modifie pas le programme de la commanderie.

#### Valeur de beauté

##### *Beauté scientifique*

Ce critère est rempli par la cohérence stylistique des bâtiments et de leurs décors. Les états successifs sont très lisibles, notamment pour les constructions les plus récentes. La chapelle ne possède pas cette cohérence en elle-même mais plutôt à travers le parc paysager auquel elle appartient. La lisibilité de l'organisation hiérarchique est élevée.

##### *Beauté esthète*

Celeyran possède sans conteste une beauté due à la qualité de son site d'implantation et à sa qualité architecturale.

Le château est un élégant pastiche de style néoclassique très à la mode au XIXe s., renforcé par les apports décoratifs du propriétaire durant les années vingt.

Le parc paysager post-romantique vaut surtout pour la qualité de certains sujets (cèdres, ifs, oranger, chênes) et l'association de l'étang artificiel avec la chapelle.

Les dépendances agricoles sont remarquables pour leur aspect rustique mais aussi pour leur gigantisme.

#### Synthèse

La valeur patrimoniale de Celeyran est certaine. Elle résulte de l'histoire du domaine (dimension immatérielle) et d'un ensemble de bâtiments d'intérêt inégal (dimension matérielle).

Celeyran est riche des apports de chaque époque, mais c'est le XIXe s. qui marqua le plus profondément l'architecture du domaine. Pour autant les sources et la présence d'une église médiévale en partie préromane indiquent une très forte antériorité rendue quasiment invisible. Le sous-sol du domaine, et en particulier l'emprise des bâtiments actuels et leurs abords immédiats sont d'une grande sensibilité archéologique. L'intérêt architectural résiderait selon nous dans les dépendances agricoles et dans le parc paysager dans toutes ses composantes (essences, étang, chapelle, bunkers). Le château présente moins d'intérêt pris isolément. L'image de Celeyran est pour l'essentiel figée au milieu du XIXe s. Elle n'a de sens qu'appréhendée globalement, via le jeu des complémentarités entre les édifices, composant un ensemble fonctionnel cohérent.

Celeyran est aujourd'hui redevenu un "bien national". Mais le consensus social est inexistant. Le domaine est le symbole de la grande propriété, ayant pour corollaire un certain isolement aristocratique peu com-

patible avec le sentiment de responsabilité patrimoniale collective. Celeyran n'est porteur de mémoire que pour les familles qui y ont vécu ou pour les personnes sensibles à leur mode de vie. Les populations voisines de Salles-d'Aude et de Coursan n'avaient pour lien avec le domaine que le travail ou la Kommandantur, ce qui n'est guère mobilisateur. Le rayonnement de Celeyran ne dépasse pas les limites communales, hormis peut-être pour le gigantisme de son chai et le passage de Toulouse-Lautrec, toutefois insuffisants pour assurer à eux seuls une quelconque attractivité.

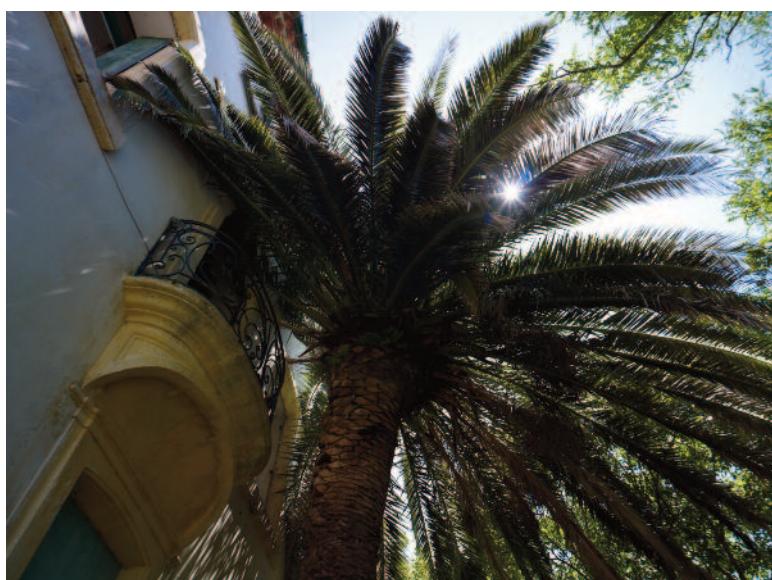
C'est pourquoi la seule justification de la patrimonialisation de Celeyran, au-delà de sa valeur historique et scientifique serait sa reconversion. Un projet touristique organisant des prestations hôtelières pourrait être une voie possible qui offrirait l'avantage de préserver le cadre naturel du site. En effet le village de Coursan n'est guère éloigné et fait peser la menace d'une urbanisation non maîtrisée qui amenuiseraient considérablement l'attractivité des lieux. L'aménagement de logements pourrait aussi contribuer à leur conservation. Ces éventualités posent la question de la protection, de la police architecturale et des coûts des travaux.

La protection au titre des Monuments Historiques doit être clarifiée. Un choix est possible entre un maintien de la protection, une levée de la protection ou une protection proposée par le droit de l'urbanisme. Une autre alternative serait de cumuler le dis-

positif MH et un PLU patrimonial. Le premier garantirait un contrôle a priori, le deuxième instaurerait un règlement d'intervention.

Ainsi il est proposé d'accorder au bloc épigraphié le statut d'objet mobilier et de le transférer au musée de la Romanité de Narbonne. Il conviendrait ensuite d'inscrire la chapelle, ce qui créerait le périmètre des 500 mètres englobant la totalité des bâtiments et entraînerait l'inscription de la zone dans les documents d'urbanisme communaux. En complément, le PLU de Salles peut s'enrichir de prescriptions de conservation avec cahier des charges, ce qui simplifierait l'instruction par l'Architecte des Bâtiments de France.

Il serait justifié de procéder à des travaux de consolidation et de conservation préventive. L'état général du château est globalement passable et la sensibilité archéologique de la zone importante. La chapelle nécessite des travaux d'urgence, justifiés par son ancienneté, sa rareté et son degré de conservation. Le parc paysager a besoin d'être débarrassé des arbres tombés lors de la tempête de 1996 qui gisent encore au sol et contre le clocher de la chapelle. Ces conditions favorisent le développement des termites qui peuvent à terme infester les bâtiments. Le risque archéologique peut être soit cartographié par des prospections, ce qui ne lève pas l'éventualité d'opérations d'archéologie préventive, soit être complètement purgé par des fouilles qui auraient l'avantage de libérer le terrain.



Cl. Marc Kérignard

# Diagnostic patrimonial

## Historique

L'histoire de Céleyran a suscité l'intérêt des historiens depuis la seconde moitié du XIXe s. A une époque où l'archéologie antique passionne les sociétés savantes, les érudits locaux se sont intéressés à cette propriété dont l'histoire serait liée à Narbonne antique et paléochrétienne, au souvenir de Charlemagne, aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, à Henri de Toulouse-Lautrec. Les publications de la Société Française d'Archéologie et de la Commission Archéologique de Narbonne témoignent de l'intérêt que certains de leurs membres portent à la longue histoire de Céleyran et aux découvertes qui y ont été faites.

### Une occupation antique mal connue

L'antiquité constitue le substrat fréquent à toute occupation humaine dans cette région de plaine traversée par l'Aude et la Via Domitia. Pour autant, les traces d'une occupation romaine peuvent être réelles ou inventées. La période antique est mal connue à Céleyran. Le domaine n'a pas été l'objet d'une prospection archéologique systématique sur les terres cultivées, et n'a pas bénéficié de sondages d'évaluation aux abords des bâtiments. Si bien que l'on ne peut se baser que sur des observations anciennes, sur les documents lapidaires découverts plus ou moins récemment et sur les observations du précédent propriétaire.

Un site gallo-romain est connu à l'est de la colline du Pech Céleyran, le long de la route de Salles. Mais il est situé hors zone d'étude.

Sur l'emprise actuelle du domaine, on ne connaît qu'un seul site archéologique mis au jour à l'est de la chapelle : il s'agirait d'un tombeau renfermant des fragments d'amphores et de céramiques, sans plus d'explications ni de mobilier publié.

Les documents lapidaires conservés à Céleyran sont connus depuis longtemps. Il s'agit d'abord d'un fragment d'inscription funéraire gallo-romaine classé parmi les Monuments Historiques depuis le 6 novembre 1952. Ce bloc épigraphié était mis en œuvre dans le mur sud du sanctuaire de la chapelle mais a depuis 1995 été déplacé dans le château pour lui offrir de meilleures conditions de conservation et de sécurité. Il provient de Narbonne où il ornait la façade de la maison Ricardelle jusqu'à une date inconnue.

La documentation fait état d'une deuxième inscription remployée dans un mur de la chapelle qui aurait

été offerte par le propriétaire en 1877. On ignore ce qu'elle est devenue.

De plus on a trouvé à Céleyran un piédestal de statue en marbre converti en bloc reliquaire au IVe s., présentant sur une de ses faces une grande croix latine avec inscription. Les informations portées sur l'inscription sembleraient indiquer que l'œuvre provienne de la basilique suburbaine des Saints Saturnin et Marcel, à Narbonne, avant d'être déplacée à Céleyran et de faire retour à Narbonne. Le bloc est conservé au Musée archéologique de la ville ; il aurait servi de support d'autel.

On conserve toujours à Céleyran un fragment de piédestal de statue portant une dédicace impériale datée du IVe s. L'objet provient aussi de Narbonne.

Enfin en 1993 fut découvert un sarcophage en marbre de Saint-Béat de type aquitain, orné d'un décor d'acanthes arborescentes et de rinceaux de vigne et de lierre daté du Ve ou VIe s. La cuve avait été remployée comme abreuvoir près d'un puits. Il aurait été transféré de Narbonne à Céleyran.

La qualité du mobilier est donc certaine, mais trompeuse. Ces œuvres proviendraient de Narbonne. On ignore donc si un habitat antique occupait le site, qui aurait pu ensuite jouer un rôle dans la formation des noyaux de peuplement médiévaux.

A l'exception du support d'autel déjà conservé au Musée Archéologique de Narbonne, les autres documents lapidaires vont être inventoriés avec l'ensemble des collections lapidaires municipales en vue de constituer la collection du Musée de la Romanité dont la Région est maîtresse d'ouvrage.

### De la villa au castrum

La période médiévale est mieux documentée par les textes et par le bâtiment de la chapelle encore conservé. Les sources textuelles n'ont pu être recherchées exhaustivement car l'entreprise excéderait le cadre du diagnostic. Il s'agissait de reprendre la documentation utilisée par les historiens, d'exploiter les archives privées détenues par le précédent propriétaire, complétées par de nouvelles recherches succinctes aux Archives Départementales de l'Aude. Les auteurs citent des pièces d'archives conservées dans divers fonds qui n'ont pu être consultés : fonds des manuscrits de la bibliothèque municipale de Carcassonne, fonds des Archives Municipales de Narbonne, le fonds de Malte aux Archives Départementales des Bouches-du-Rhône et le fonds de Doat aux Archives Nationales. Nous avons essentiellement travaillé sur des inventaires, des synthèses modernes de docu-

ments médiévaux et sur des pièces modernes authentiques. Les données archéologiques reposent sur l'analyse stratigraphique visuelle des parements de la chapelle, apparents ou sous enduits.

La fondation de l'église de Celeyran par Charlemagne constituerait l'acte connu le plus ancien d'après la visite pastorale de 1404. Le fait est alors considéré comme établi mais rien ne permet de le confirmer. Il relève selon nous de la légende, fort ancienne il est vrai. Notre scepticisme est renforcé par la confusion qui entoure les vocables et les statuts de la paroisse et de l'église de Celeyran d'après la synthèse de la visite pastorale de 1404 que l'on doit au notaire Rocques (XVII<sup>e</sup> s.). Il y est fait état d'une paroisse Saint-Marcel-de-Cereyran dans laquelle était édifiée une chapelle dédiée à saint Cassian fondée par Charlemagne, plus loin qualifiée d'église. On ignore si la chapelle Saint-Cassian correspond à l'église Saint-Marcel-de-Celeyran qui est le vocable de l'église au moins depuis 1400. Il est à noter que les saints Marcel et Cassian sont vénérés à Narbonne depuis le Ve s., comme en témoigne le support d'autel reliquaire trouvé à Celeyran mais provenant de l'église suburbaine dédiée aux saints. La raison de la confusion des vocables de l'église de Celeyran proviendrait de la présence dans l'église de ce support d'autel épigraphié, lors de la visite de l'archevêque en 1404. Quand l'objet a-t-il été transféré de Narbonne à Celeyran ? La mention la plus ancienne de Celeyran concerne ses dîmes dont un quart est donné à l'archevêque par des laïcs en 1120. L'église est alors liée à un territoire qui apparaît comme structuré, qualifié de villa en 1204 ("villa de Celeiranum de Seraino"), et possédé par un seigneur mentionné vers 1270 (Pierre de Celeyran est coseigneur de Sigean). En 1271, Celeyran est qualifié de castrum et ses limites sont fixées avec les localités voisines. En 1322 la communauté de Celeyran est citée dans un arbitrage ; elle est pourvue d'un consulat mentionné en 1346. Celeyran a donc connu l'évolution classique des villages médiévaux du Bas-Languedoc. Il constitue au milieu du XIV<sup>e</sup> s. une seigneurie laïque et une paroisse, possède sa communauté d'habitants ayant obtenu de son seigneur le consulat et rassemblée au sein d'une agglomération fortifiée.

La situation change en 1353 lorsque le seigneur Raymond de Saint-Just propose en paréage Celeyran à l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, en la personne du Commandeur de Périès (commune de Capestang, Hérault). La description des lieux est précisée par les clauses de l'acte qui citent un château,

une cour, des prisons, une cour de justice armoriée, un moulin à vent et un moulin à huile. Les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s. sont marqués par des conflits d'hommages et de possessions de terres entre les coseigneurs. Le contentieux est soldé par des cérémonies d'hommages et des bornages. A partir de 1400 les Dolens ou Dorlan originaires de Moujan (commune de Narbonne), succèdent aux Saint-Just. On ne trouve plus trace à partir de l'acte de paréage d'une communauté villageoise. Qu'est devenu l'habitat ? Le château semble assuré d'une certaine pérennité, car chargé d'une valeur symbolique, tout comme l'église qui conserve son statut paroissial. Mais les habitants et leurs biens disparaissent des textes. Les villages voisins, et surtout Coursan, plus proche, ont peut-être absorbé la communauté de Celeyran.

### Un grand domaine en coseigneurie

La période moderne s'ouvre par le testament de Philippe Dorlan rédigé en son château de Celeyran. Daté de 1519, il nous apprend que l'église de Celeyran placée sous le vocable de Saint Marcel abrite le caveau familial et deux chapelles. L'une dédiée à la Vierge accueille le tombeau de sa mère. Une deuxième qu'il a fondée mais dont on ne connaît pas le vocable. Elle est desservie par un chapelain domicilié dans une

AM Narbonne, AA 108 f°37, XIV<sup>e</sup> s. Tableau des lieux distraits de la viguerie de Béziers pour former la viguerie de Narbonne.

belle maison construite près de l'église. Cette chapelle avec son desservant est peut-être destinée au service funéraire. Cependant, la mention d'une chapelle placée dans une église ne correspond pas toujours à la construction d'un corps de bâtiment : il peut s'agir d'un autel adossé au mur d'un édifice existant.

En 1597 la part laïque de la coseigneurie passe aux Saint-Jean de Voisins barons de Moussoulens (cantón d'Alzon, Aude), puis à Cyprien Mengau en 1695. Les Mengau sont citoyens de Narbonne et correcteurs en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier. Ces nobles de robe d'origine bourgeoise possèdent un hôtel particulier à Narbonne et disposent à Céleyran d'une propriété rurale qu'ils ne vont pas tarder à transformer en résidence de villégiature. Déjà le château de Céleyran, suggéré par les textes depuis 1270 et mentionné en tant qu'édifice en 1353, est habité par les Dorlan au XVIe s.

L'inventaire après décès de Cyprien Mengau en 1711 nous offre la première description précise des bâtiments. La visite traduit la distinction classique des domaines entre partie résidentielle et dépendances agricoles. Les trois commissaires abordent le logis par le rez-de-chaussée pour ensuite gagner les étages, en signalant le passage du vieux bâtiment au bâtiment neuf. Il est possible alors de restituer l'image d'un bâtiment unitaire composé de deux corps, l'un correspondant aux constructions entreprises par Cyprien Mengau depuis son acquisition en 1695, l'autre au bâtiment antérieur, peut-être les vestiges du château médiéval occupé par les Dorlan au XVIe s. La visite respecte la distribution des pièces qui réunit dans le même bâtiment des espaces appartenant aux deux bâtiments, si bien que l'on comprend que le bâtiment neuf correspond à une extension du bâtiment vieux. Le bâtiment vieux est composé d'une salle basse surmontée d'une salle haute disposant d'un cabinet. Les deux niveaux communiquent par un grand degré. Le bâtiment ne possède pas de greniers. Se forme alors le schéma hypothétique d'une demeure seigneuriale reposant sur un niveau à vocation de stockage ou lié à l'activité agricole, surmonté d'une grande salle avec chambre directement placées sous la toiture ou combles perdus.

Le bâtiment neuf s'élevait sur deux niveaux sous combles. Le rez-de-chaussée se composait d'une cuisine, d'un perrissoir, d'un cabinet sous un escalier et d'un cellier. Le premier niveau possédait un salon, trois chambres et une grande salle. C'est un escalier plus modeste qui desservait les deux niveaux, car sans doute le grand degré du bâtiment vieux continuait à

jouer son office. Ce dernier était pourvu d'une pendule.

Des dépendances agricoles complètent la composition sans que l'on sache si les bâtiments sont liés physiquement au logis. Il s'agit d'une salle voûtée à la base d'une tour, d'un chai, d'une écurie, d'un hangar, d'une écurie de juments, d'une bergerie de 321 têtes, d'une maison de berger, d'une maison du conducteur de juments, d'un cellier du ramonet et d'une chambre devant un puits. Les dépendances sont complétées par la construction en 1734 par Jacques Amiliac maçon plâtrier de Narbonne, d'une bergerie et d'une maison de berger.

Céleyran offre ainsi l'image d'un domaine agricole cultivé par un chef d'attelage, le ramonet, à la tête d'une exploitation vaste et d'un cheptel ovin important qui paître dans les garrigues. La céréaliculture est majoritairement pratiquée dans cette zone plate et bien arrosée, sans que la viticulture ne soit pour autant délaissée. Le détail des biens inventoriés témoigne d'un certain degré d'aisance, par la profusion des outils de culture, des réserves de grain et de vin. Par contre, le mobilier rencontré dans le logis ne s'illustre pas par son raffinement. Céleyran est en 1711 une métairie rustique mais prospère. Une touche de luxe est apportée en 1770 par la livraison de deux cheminées et trois encoignures en marbre griotte lustré, réalisées par Gillard marbrier de Caunes-Minervois. L'habitat a disparu, et les registres paroissiaux ne sont plus remplis que par les employés du domaine, originaires des villages voisins. Un curé assisté d'un vicaire dessert la paroisse jusqu'en 1791.

### Un grand domaine physiocratique reconstruit sous l'Empire

Une nouvelle ère s'ouvre pour Céleyran avec la vente des biens nationaux. Il faut noter que les biens de l'Hôpital sont vendus comme biens de première origine, tandis que les biens de Jacques Mengau, dont la famille est maintenue noble en 1696, ne sont pas aliénés. Mieux, c'est Jacques Mengau par l'intermédiaire d'un prête-nom, qui en fait l'acquisition, permettant ainsi à Céleyran de retrouver son unité originelle perdue depuis l'accord de paréage de 1353. A l'occasion de la vente de l'église, on apprend que les deux cloches sont descendues en 1792 avant l'adjudication, et que le mobilier se compose d'un devant d'autel en marbre rouge surmonté d'un gradin. Un cimetière est mentionné. Les biens de l'Hôpital, que l'on appelle pour la première fois dans les textes "métairie de Saint-Jean de Céleyran", se composent de deux ber-

geries, d'une écurie, d'un chai, d'une maison pour le ramonet et le berger.

L'apport essentiel des documents de cette période repose sur les deux plans cadastraux dressés en 1807 et 1809. Le premier document iconographique représente des bâtiments radicalement différents des constructions actuelles. L'église et le réseau des che-

l'est de ces premiers bâtiments, on note la présence d'une construction de taille plus modeste et de forme irrégulière, que l'on interprète comme la métairie de Saint-Jean décrite dans l'estimation de 1793 précédant sa vente (n°34).

En 1809 tout est bouleversé car les bâtiments actuels sont représentés. Ceux-ci sortent donc de terre entre



AD Aude. Atlas cadastraux : PW 6913. Plan de la commune, section B du village et C de Maurel. Plans géométriques et par masses de culture, commune de Salles-d'Aude, 25 août 1807.

mins forment des points d'appui à l'interprétation régressive des plans masses. Le chemin reliant Coursan à Salles n'évitait pas Celeyran comme aujourd'hui mais passait entre deux groupes de deux bâtiments qu'il séparait en décrivant une chicane : à l'ouest le château et ses dépendances connus dans leur état de 1734, à l'est les biens de l'Hôpital et l'église avec son cimetière.

Parmi les bâtiments regroupés à l'ouest du chemin et d'après l'inventaire de 1711, il serait possible de situer le logis dans le bâtiment rectangulaire régulier à corps placé à l'ouest de ce qui semble être une cour où débouche une allée montant du sud-ouest (n°41). Lui faisant face, un bâtiment régulier composé de plusieurs corps répartis autour d'une cour correspondrait aux dépendances agricoles (n°39). La bergerie et

maison construites en 1734 s'élevaient peut-être à l'entrée ouest du domaine, le long du chemin de Coursan (n°40). Dans l'angle formé par la chicane, à

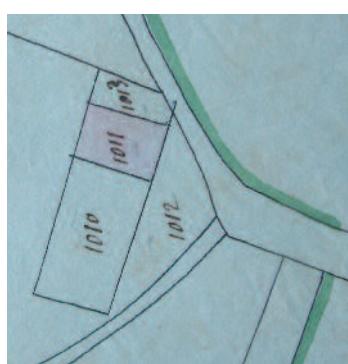


AD Aude. Atlas cadastraux : PW 6893. Plan de la commune, section C 7e feuille. Plan cadastral, commune de Salles-d'Aude, 1809-1810.

1807 et 1809. Le château et ses communs succèdent aux logis et dépendances agricoles, tandis que la métairie de Saint-Jean est entièrement démolie pour laisser place à la grande dépendance agricole appelée depuis "commanderie". L'église devient la chapelle privée du château. Pour matérialiser l'union des deux anciennes coseigneuries, le chemin les séparant disparaît. Si l'édification de la commanderie fait table rase de la métairie, il semble que cela ne soit pas le cas des communs du château.

Les communs occupent depuis 1809 deux corps de bâtiment en retour d'équerre, dont l'une des extrémités forme une aile du corps de logis, prise dans le périmètre du jardin. Le plan de 1807 représente ces deux corps appartenant aux anciennes dépendances agricoles du château. Ils délimitent une cour sur deux côtés, qui disparaît en 1809 par la démolition des autres ailes, de manière à agrandir le jardin devant le nouveau logis. Le bâtiment interprété comme la bergerie et maison du pasteur construit en 1734 (n°40 du plan de 1807), pourrait être conservé en 1809 sous le n°1011 ou 1013.

Jacques Mengau qui initie la reconstruction de sa propriété décède à Celeyran le 21 août 1811 à l'âge de 89 ans. Il lègue le domaine à son neveu Esprit Tapié, propriétaire domicilié à Narbonne qui prendra le



AD Aude. Atlas cadastraux : PW 6893. Plan de la commune, section C 8e feuille. Plan cadastral, commune de Salles-d'Aude, 1809-1810.

nom de Tapié-Mengaud. Cet homme fort riche possède plusieurs domaines autour de Narbonne comme le Pech, la Ricardelle et Sainte-Lucie, en plus de ses hôtels de Narbonne et Béziers. Il ne semble pas avoir apporté de modification majeure aux bâtiments car le plan cadastral de 1829 ne présente pas de différence avec le plan de 1809. Mais dans la lignée des aristos-

moderne : les chevaux participent traditionnellement à la céréaliculture et à l'attelage, tandis que la force plus importante des bœufs est requise pour défoncer les garrigues plantées en vignes. Le mouton mérinos qui n'est connu sous l'ancien régime que dans la région d'Arles est introduit à Céleyran, tout comme l'élevage des chevaux de Camargue. Or, le cheval de



AD Aude. Atlas cadastraux : PW 9118 10. Plan de la commune de Salles-d'Aude, section C de Celeyran, 3e feuille. Plans dits "napoléoniens". 1829.

crates éclairés des Lumières et des physiocrates, il est attentif aux innovations agronomiques. Ainsi une plainte de son garde champêtre particulier nous apprend qu'en 1822 un champ est complanté de mûriers, certainement destinés à l'élevage des vers à soie. La progression de la viticulture au cours du XIX<sup>e</sup> s. s'illustre à Celeyran par la construction de l'immense chai visité en 1859 pour concourir à la prime d'honneur. Esprit Tapié-Mengau élève également des juvéniles demi-sauvages sur l'île de Sainte-Lucie. Il décède à Celeyran le 8 mai 1866. Amédée Tapié de Celeyran lui succède. Il est l'oncle du peintre Henri de Toulouse-Lautrec, qui réside souvent en villégiature à Celeyran. À la suite de son prédécesseur il met en œuvre les acquis de la recherche agronomique en pratiquant une polyculture adaptée à la qualité des sols : 36 hectares de terres pauvres sont plantées d'oliviers et de mûriers, 156 hectares de terres riches produisent des céréales, des "racines" et des plantes pour le fourrage, complétés par un vignoble de 170 hectares en pleine expansion grâce à une technique de bouturage de sarments racinés connue depuis 1830 (la plantation en pourrette). Pour travailler ce domaine, 35 chevaux et mulets sont nécessaires, auxquels s'ajoutent 16 bœufs, 1200 moutons mérinos et 70 chevaux de Camargue. La polyculture pratiquée est



RIVIERES (Baron Edmond de), "Exploration dans le Bas-Languedoc, rapport lu au Congrès Archéologique de France le 23 septembre 1867", *Congrès archéologique de France*, Société Francaise d'Archéologie, Paris, 1867, p. 279.

Camargue actuel est issu d'une sélection génétique que tente le marquis de Baroncelli, contemporain d'Amédée Tapié-Mengau. Dans les années 1870, la recherche est en cours, si bien que les chevaux de Céleyran participent peut-être à l'expérimentation, pourquoi pas sur l'île de Sainte-Lucie, comme les mérinos eux aussi venus de la région d'Arles. Il conviendrait d'approfondir ce lien entre Céleyran et Arles. C'est cet oncle que Lautrec campe sur la terrasse d'une tour

Esprit Tapié-Mengau (1781-1866).





du château, contemplant ses vignes qu'il fait immerger contre le phylloxéra en 1882. Il signe une série de 75 dessins sur ce thème.

Amédée Tapié-Mengaud fait procéder à des travaux à la chapelle. L'article que publie le baron Edmond de Rivières dans le Congrès archéologique de France en 1867 est illustré d'une gravure qui représente l'église avant la reconstruction du clocher que l'auteur situe en 1861. La tour est couverte d'un toit en pavillon garni de tuiles canal, qui cède la place d'après l'article à un étage d'attique en pierre de taille où est placé une horloge. L'étage est couronné par une moulure sur modillons au-dessus de laquelle se dresse un comble aigu couvert d'ardoises et ajouré de lucarnes néo-gothiques. L'arrête faîtière est garnie d'une crête métallique fichée d'une croix. Cette description correspondrait à un devis de 1877 rédigé par un maçon de Coursan, qui précise que les ardoises en bon état devront être remployées. On pourrait en déduire que la reconstruction a bien lieu en 1861 mais qu'une réfection est commandée en 1877, peut-être suite à des intempéries. Le devis prévoit également la reprise des enduits intérieurs sur 70 cm à la base des murs de l'église, et une application générale de peinture jaune tendre. La gravure représentant l'état d'avant 1861 place l'église près d'un carrefour de chemins au cœur d'un parc romantique, avec lierre rampant sur la façade de l'église et du clocher, pins et peupliers. Une colonne surmontée d'une urne se dresse près du clocher, tandis qu'une barrière de bois borde un chemin menant à l'église.

Vers 1917, le domaine est vendu à M. Soulard, entrepreneur ayant fait fortune en Argentine. La tradition veut que le nouveau propriétaire plante le jardin et le parc d'acacias, de yuccas ainsi qu'un oranger des





osages, variété originaire du Mississippi. En matière de décoration, il dote la cage d'escalier d'un décor en stuc néo-classique, plaçant des tympans peints de guirlandes de fleurs au-dessus des portes du rez-de-chaussée et encadrant l'escalier de deux grandes toiles figurant une vue d'un parc romantique dans le style d'Hubert Robert et un paysage à la Le Lorrain. La salle à manger du rez-de-chaussée est débarrassée de son décor antérieur que l'on connaît par une carte postale. Les murs reçoivent des boiseries de style XVIII<sup>e</sup> s., une cheminée fermée dotée de banquettes

latérales succède à la lourde cheminée de pierre préexistante. La plaque rapportée datée de 1616 porte un blason timbré d'un grand compas. Le légende signale l'appartenance de M. Soulard à la franc-maçonnerie, ce qui expliquerait la présence des acacias, symbole d'éternité et de connaissance et celle du compas.

Pendant la Seconde guerre mondiale, Céleyran devient le siège de la Kommandantur. Quatre bunkers sont creusés dans le parc, répartis en couronne autour du château et reliés par une tranchée.



Cl. Marc Kérignard

## Descriptif

Céleyran se présente aujourd'hui comme un grand domaine viticole où s'observe la dichotomie habituelle entre partie résidentielle et partie agricole. La partie réservée au maître, sa famille et ses domestiques comprend le logis intégrant les pièces de service, le jardin, le parc et la chapelle au sein du parc. La partie vouée à l'exploitation se compose des deux ailes du régisseur, des grandes dépendances agricoles, d'un chai et d'un silo à marcs. L'étude ne prend pas en compte le poulailler des années trente malgré ses qualités esthétiques, le hangar surmonté d'un dortoir des années cinquante, les maisons des jardiniers et certains éléments hydrauliques.

Les constructions se répartissent le long d'un axe nord-ouest / sud-est en trois pôles distincts : à l'ouest le pôle viticole avec le grand chai allongé et le silo à marcs, au centre le château, à l'est le pôle agricole avec le poulailler, les dépendances agricoles et le hangar surmonté d'un étage d'habitation. Château et ailes du régisseur forment un même ensemble homogène. La distribution des bâtiments obéit au schéma hiérarchique classique : le château est isolé des autres bâtiments et placé au centre de la composition au débouché d'une allée majestueuse. Même si les deux autres pôles connaissent un plus grand développement architectural, leur position subalterne est marquée par leur relégation en périphérie.

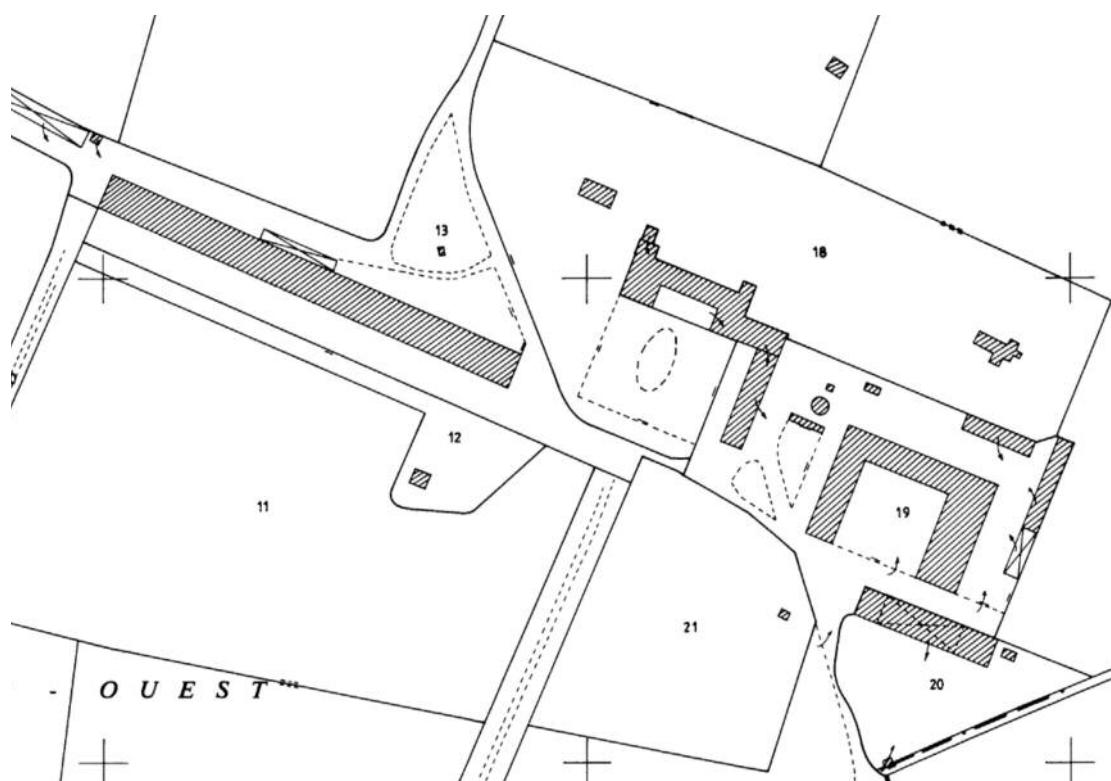
## *La partie résidentielle*

Le château est établi à la croisée de l'axe des bâtiments et de l'axe de l'allée. Le plan masse représente un logis en forme du U écrasé au fond d'une cour d'honneur, bordée l'est par deux ailes perpendiculaires reliées à une aile du logis.

### Le logis

Le logis est constitué d'un bâtiment principal rectangulaire allongé terminé par deux ailes courtes en retour d'équerre sur le jardin. La façade postérieure de ces ailes et celle du bâtiment principal sont alignées. Deux tours y sont adossées dans l'axe des deux ailes, de manière à renforcer la symétrie de la composition. Le logis se compose d'un rez-de-chaussée supportant un étage-carré, surmonté d'un étage en surcroît sous comble perdu. Le bâtiment principal est couvert de deux longs pans versant sur la façade principale et la façade postérieure, tandis que deux croupes couvrent les ailes. Les deux tours symétriques dominent le logis de deux niveaux supplémentaires, surmontés par un toit terrasse festonné d'un garde-corps à balustres. La tour de droite dissimule un château d'eau trahi par une jauge placée en façade principale. Le logis est précédé par un jardin clos complété d'un parc qui se développe à l'ouest et sur l'arrière. La circulation extérieure s'effectue par quatre portes en façade principale et deux portes en façade postérieure.

La façade sur jardin se compose de cinq pans : un pan allongé central du corps de logis principal, et





Edit. Espardeilla

deux pans par aile latérale de largeurs plus réduites. L'ordonnance de chaque pan obéit à un rythme ternaire. Le pan allongé présente sept travées de trois fenêtres axées autour d'une travée centrale composée d'une porte surmontée d'un balcon, dépourvue de baie au troisième niveau. Les deux pans perpendiculaires sont percés de trois travées de trois fenêtres réparties autour d'une travée centrale percée d'une

porte, d'un balcon et d'une fenêtre superposées. Les deux derniers pans développent eux aussi trois travées de trois fenêtres, avec un balcon central à l'étage sans porte en rez-de-chaussée.

L'harmonie de la composition repose sur cette ordonnance, exempte de toute monotonie par l'emploi de quatre types de baies. Le type dominant est celui de la fenêtre, décliné en version verticale pour le rez-



Jauge du château d'eau dissimulé dans la tour est.

de-chaussée et l'étage-carré, et en version carrée pour les fenêtres du surcroît. Le même modèle de fenêtre à encadrement en pierre de taille saillant à un ressaut, couvert d'un arc segmentaire à délardement réglé a été employé. Le modèle a aussi été décliné en porte et porte-fenêtre dans les travées centrales où il est associé à un balcon. Le couvrement de la porte du rez-de-chaussée est alors identique à celui des fenêtres, alors que la porte-fenêtre de l'étage-carré est couverte d'un arc en plein cintre avec clé plate et tympan vitré.

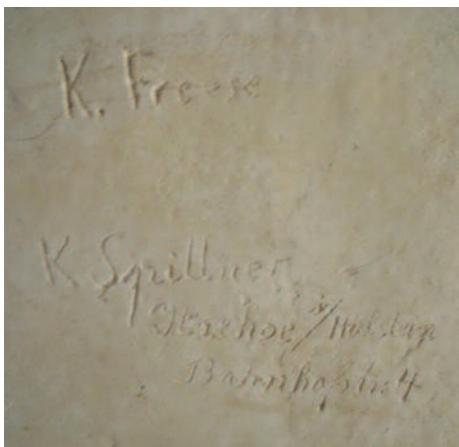
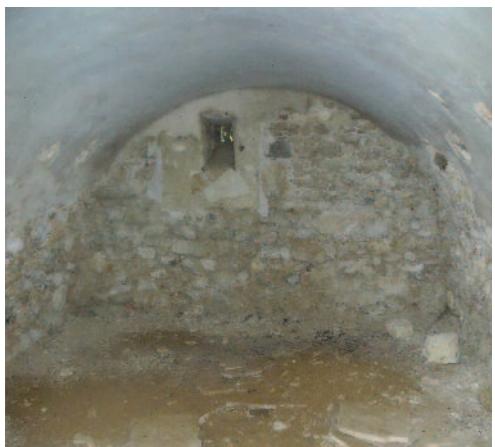


A gauche, couloir de distribution de l'étage-carré de l'aile orientale. A droite, salon de l'étage-carré du bâtiment principal.

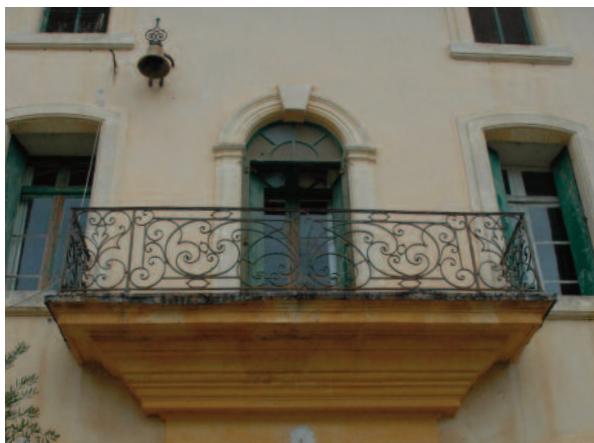
Les fenêtres verticales et porte-fenêtres sont fermées par des contre-vent brisés doublant les châssis vitrés. Les fenêtres carrées du surcroît sont doublées extérieurement de moustiquaires et sont dépourvues de volets. Enfin la porte d'entrée du logis développe un modèle unique à deux battants sous linteau plat. Cette porte centrale commande l'entrée du logis en desservant l'escalier d'honneur. Il s'agit d'un escalier en rez-de-chaussée tournant à gauche à trois volées droites. La communication horizontale des deux premiers niveaux s'effectue par une série de portes en enfilade et de couloirs de distribution à l'étage des deux ailes. Ainsi le rez-de-chaussée est-il desservi par cet axe mettant en relation un salon, la salle à manger, le hall, la cuisine, une arrière-cuisine et un couloir conduisant à une salle d'office. A l'étage un couloir longitudinal distribue chaque aile. Les deux couloirs sont réunis par la même enfilade traversant un salon superposé à la salle à manger, le palier de l'escalier d'honneur, deux salons et deux pièces d'office à l'extrémité du bâtiment. Les chambres sont placées dans

les ailes. Le surcroît et les tours abritent les chambres des domestiques, en grand nombre. La circulation verticale est assurée par l'escalier d'honneur, de multiples escaliers de service répartis dans tout le bâtiment et même un ascenseur. Les trois niveaux du logis mêlaient appartement et pièces de service. En rez-de-chaussée étaient répartis en enfilade un salon, une salle à manger, la cuisine, deux pièces d'office. Salles à manger, cuisine et pièces d'office sont couvertes de quatre voûtes d'arêtes. L'aile gauche abritait un bureau complété de deux pièces sans affectation particulière. L'aile droite dissimule l'extrémité d'une écurie surmontée d'un étage d'habitation. De fausses fenêtres en rez-de-chaussée maintiennent la symétrie des façades.

Une pièce occupe le rez-de-chaussée de la tour orientale. Cet espace énigmatique est couvert d'un berceau en plein cintre descendant jusqu'à mi-hauteur des murs. Le plâtre porte des barres de comptage et des dessins en graffiti, ainsi que des inscriptions en Allemand, correspondant à l'occupation du château par la



Wehrmacht. La pièce a connu deux états visibles : la porte actuelle est le résultat d'un rétrécissement, tout comme la baie carrée réduite à un jour. Cette pièce pourrait correspondre à la "voute de la tour" visitée en 1711, qui contenait des outils. Cela correspondrait bien à son emplacement en rez-de-chaussée.



L'édifice est entièrement sous enduit, si bien qu'il est impossible de préciser le type de matériau employé. La construction de voûtes d'arêtes indique que la pierre domine. La céramique est présente avec les tuiles canal et les gouttières vernissées. Le fer est employé pour les garde-corps de l'escalier et des balcons, qui portent l'essentiel du décor.

Le décor extérieur est assez sobre. La façade prin-

pale est ornée d'encadrements de baies moulurés, différenciés selon leur position hiérarchique. Au centre de la façade allongée du bâtiment principal, se trouve la porte d'entrée surmontée d'un balcon rectangulaire décoré d'une lourde mouluration. Les volutes du garde-corps de style rocaille contrastent avec la sobriété et les lignes néo-classiques des façades. Le garde-corps se développe sur cinq panneaux où dominent la spirale et des motifs dérivés de la palmette. Une cloche fixée entre les premier et second étage au-dessus de l'entrée permet aux visiteurs de se signaler. Les quatre autres pans de façade répondent à la même organisation générale à la différence que le balcon porte sur une trompe inclinée sur le pan. Le garde-corps possède le même type de décor, mais limité à un panneau semi-circulaire. Les autres éléments de décor, plus modestes, se limitent à une génoise à trois rangs régnant sous l'égout des toitures, à trois bandeaux superposés baguant les tours et à des faux-chaînages d'angles façonnés dans l'enduit et badigeonnés en beige.

L'analyse du décor intérieur évoquée dans l'historique peut-être complétée par la description de la cheminée armoriée de la cuisine. L'âtre de forme rectangulaire allongée est délimité par une moulure courant sur les piédroits et le linteau d'une grande portée. L'analyse stylistique porterait la datation à la fin du XVII<sup>e</sup> s. Au centre du linteau, un blason circulaire encadré de feuillages présente les armes des Mengau, enregistrées en 1696 mais enrichies d'une main qui ne figure pas à l'armorial officiel. Il s'agirait d'après le précédent propriétaire des armes parlantes de Cyprien Mengau. C'est ce personnage qui fit l'acquisition de Celeyran en 1695 pour 46 000 livres. Ce correcteur en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier devenait seigneur. Comme dans bien des cas, l'acquisition d'un office de judicature conférait la noblesse par quartier, et couronnait l'ascension sociale de générations de bourgeois. Il conviendrait de confronter l'hypothèse d'une élévation à la noblesse concomitante de l'acquisition de Celeyran, consacrée par l'enregistrement d'un blason l'année suivante. Mais l'étude la biographie de Cyprien Mengau excède le cadre de ce diagnostic. Il faut simplement noter que cette cheminée serait datée par son style de la fin du XVII<sup>e</sup> s, et que Cyprien Mengau est mort en 1711. Elle semble avoir été remployée dans cette cuisine construite comme toute l'aile entre 1807 et 1809. Elle proviendrait alors du "bâtiment vieux", mentionné en 1711 et peut-être de sa cuisine visitée dans l'inventaire après décès.



D'autres cheminées de style rocaille décorent les salons du château. Le salon du rez-de-chaussée en intègre un exemplaire dans un décor de boiseries régnant à la base des murs sous les appuis de fenêtres. Le décor de cet espace, interprété comme une bibliothèque par des témoins, est un pastiche de style Louis XV, rehaussé par un tissu à fleurs imprimé tendu sur les murs.

#### Les ailes du régisseur

Les communs sont formés de deux ailes perpendiculaires dont l'une correspond au développement de l'aile orientale du logis, au-delà d'une limite marquée par le mur de clôture du jardin. L'espace délimité par cette clôture et les deux ailes des communs consti-

En haut, cheminée de la bibliothèque. En bas, angle sud-ouest de l'aile droite du logis. Ci-contre, au fond aile nord du régisseur dans le prolongement de l'aile droite du logis.



tuaît la cour du régisseur, fermée à l'origine par un mur percé d'une porte couverte d'un arc en plein cintre.

L'aile nord domine l'aile orientale car elle possède trois niveaux, à l'instar du logis dont elle constitue le prolongement partiel. Le rez-de-chaussée est occupé par un vaisseau surmonté d'un étage carré et d'un étage de surcroît. La construction est couverte de deux longs-pans en tuiles canal terminés par deux croupes. L'entrée principale s'ouvre en façade sud au fond de la cour du régisseur. Une autre porte est aménagée à l'extrémité ouest du vaisseau, communiquant de plain pied avec le jardin.

Chaque façade possède sa particularité. La façade ouest sur jardin correspond à un habillage de l'édifice, avec de fausses fenêtres en rez-de-chaussée et deux niveaux d'habitation à l'étage carré et au surcroît, symétriques à l'aile ouest du logis. La façade sud est double : à gauche du mur de clôture, dans le périmètre du jardin, on observe la continuité de la façade du logis avec son ordonnance ternaire, tandis qu'à droite de cette limite se lit une ordonnance beaucoup plus simple et non symétrique composée d'un portail, de trois fenêtres à l'étage carré, d'une fenêtre carrée et de deux oculi au surcroît. La lecture des enduits permet d'affirmer que ces fenêtres correspondent à un percement postérieur à l'état initial de l'enduit, car une couche de ragréage épouse leurs contours au centre d'un panneau rectangulaire. Entre ces fenêtres et la génoise, c'est un autre enduit plus ancien qui recouvre les maçonneries et les encadre-



ments des occuli. Un raccord montre que cet enduit antérieur a été retiré de la façade lors de l'aménagement du logis sur son côté gauche. A cette occasion, un autre enduit présentant de faux-chaînages d'angles lui a succédé. Il pourrait être contemporain de la construction du logis entre 1807 et 1809 ou postérieur.

Le vaisseau est couvert d'une file de quatre voûtes d'arêtes en moellons irréguliers bloqués au mortier de chaux. Un escalier creusé dans le rein d'une voûte conduit à l'étage carré desservi par un couloir, symétrique au couloir présent à l'étage de l'aile ouest du logis. La partie résidentielle de l'étage de cette aile ne



rée grillée. Au sol des ouvertures rectangulaires perforent les voûtes. La lecture de l'intrados révèle la présence d'ouvertures antérieures obstruées.

Deux états sont donc interprétables. Au premier état appartiennent les ouvertures carrées obstruées, percées pour certaines dans l'axe du vaisseau et pour d'autres contre les murs gouttereaux. Le vaisseau aurait alors servi d'écurie ou d'étable à chevaux. Ces orifices permettaient de descendre la paille pour la litière des chevaux au centre de la salle, tandis que le foin tombait dans des mangeoires le long des murs ou à même le sol devant des portails. En effet, chaque travée était originellement ouverte au sud par un portail



En haut, écurie couverte de voûtes d'arêtes. En bas, fenil surmontant l'écurie, partiellement converti en appartement.

couvre que la moitié de sa surface. Elle est composée de l'appartement desservi par le couloir, et par une extension de cet appartement ayant occasionné le percement des trois fenêtres rectangulaires. Au-delà de la cloison aujourd'hui détruite qui fermait cet espace, s'étend une pièce dépourvue de tout aménagement domestique, ouverte par une porte au nord donnant dans le vide, et éclairée par une fenêtre car-

couvert d'une plate-bande de trois claveaux. Le portail actuel correspond à l'ancien portail principal de l'écurie car sa largeur est plus importante et son couvrement est assuré par un arc surbaissé. Alors que les trois autres portails semblent adaptés au passage d'un cheval, le portail subsistant devait permettre l'accès de voitures. Le vaisseau pourrait correspondre à la mention d'écurie rencontrée dans l'inventaire après décès de 1711. Les ouvertures appartenant au deuxième état semblent plutôt destinées à verser le raisin, à une époque où l'écurie fut transformée en chai de vinification, avant la construction d'un grand chai dans les années 1850. Leur percement en sousœuvre se lit clairement.

L'affection de l'étage carré et du surcroît est donc liée à ces deux activités consécutives du vaisseau. Lorsque celui-ci servait d'écurie, les deux niveaux supérieurs abritaient le fenil et le pâiller. C'est la raison pour laquelle aucune fenêtre de logement n'éclaire le premier étage, et que seuls des occuli aèrent le surcroît. On peut également douter sur la division en étage et étage de surcroît à cette époque. Le foin et la paille étaient montés par la porte de l'étage située à l'arrière. Cette division a sans doute été maintenue

lors de la conversion en chai. Ce n'est qu'avec la construction du logis entre 1807 et 1809 qu'une partie du premier niveau a été convertie en étage-carré,



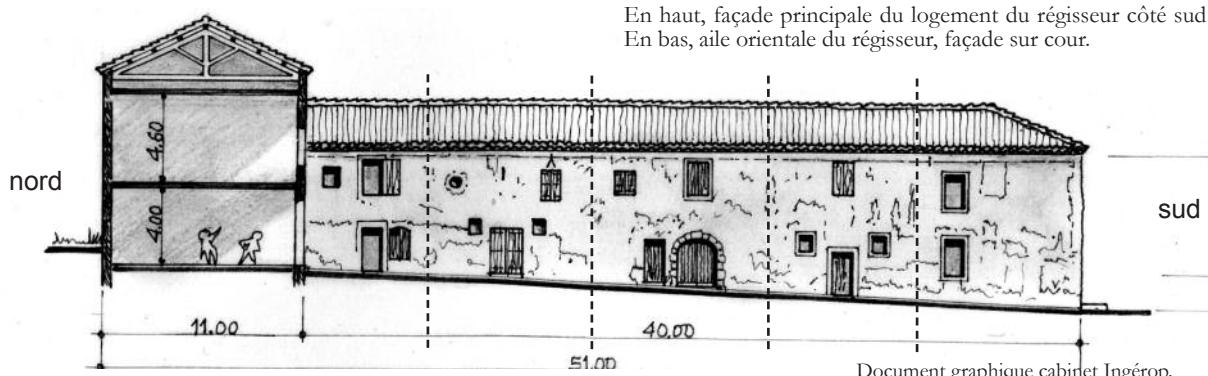
Porte paillère  
de l'ancien fenil.

et que le plancher de l'étage de surcroît a été posé pour les logements des domestiques. L'extension du logement de l'étage-carré et du surcroît est intervenue postérieurement à l'abandon du chai à partir des années 1850. La pièce vide du premier niveau correspondrait donc à un espace résiduel non réaffecté, laissé dans son dernier état.

L'unité était composée de deux pièces par niveau, avec une cuisine en rez-de-chaussée dans laquelle s'établissait un escalier en brique et plâtre. L'arrière-cuisine a été transformée en buanderie. Les chambres occupaient l'étage sous comble perdu. Cette première unité proche du vaisseau à usage initial d'écurie pourrait être liée à son fonctionnement, et aurait pu abriter le logement du palefrenier. La deuxième unité est située à l'autre extrémité. Elle a abrité jusqu'au XXe s. le logement du régisseur. L'unité connaît un plus ample développement avec une façade principale ordonnancée à six ouvertures côté sud. La position hiérarchique de l'habitation est renforcée par la situation à l'entrée de la cour qu'elle commande. Cette cour constitue le tampon entre le jardin du maître et le do-



En haut, façade principale du logement du régisseur côté sud.  
En bas, aile orientale du régisseur, façade sur cour.



L'aile orientale est composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage-carré. L'aile est divisée en trois unités agricoles qu'encadrent deux unités domestiques à chaque extrémité. Les unités agricoles correspondent à des étables à chevaux reconnaissables à leur porte ou portail encadré de baies carrées et surmontées d'une fenêtre équipée d'une potence à poulie pour le fenil. Les deux unités domestiques sont d'importance inégale. La première est située à l'extrémité nord de l'aile, contre le vaisseau. Elle communiquait avec ce dernier via l'une des portes percée dans le mur du vaisseau.

maine agricole avec ses dépendances. Bien qu'appartenant fonctionnellement à la partie agricole des bâtiments du domaine, l'aile du régisseur et son logis restent attachés physiquement à la demeure du maître. La différence hiérarchique est soulignée par l'unique rang de génoise, à la différence du triple rang du château. Un enduit uniforme couvre toute l'élévation, tant en façade antérieure qu'en façade postérieure, malgré quelques reprises postérieures ponctuelles. Il porte au-dessus de la fenêtre du fenil placé au centre de l'aile, le millésime 1888.

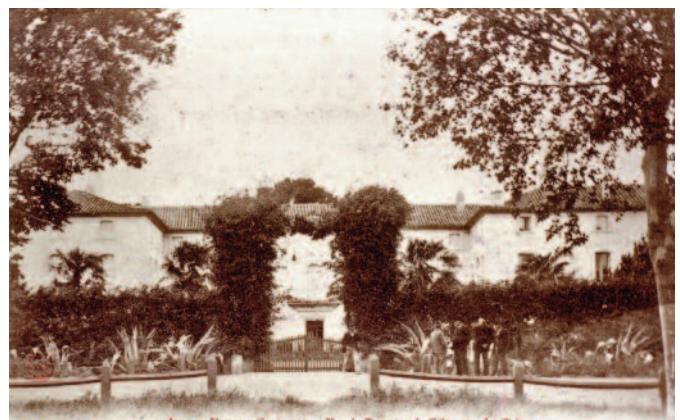
### Le jardin

La cour d'honneur qui s'étend au-devant du château est plantée d'acacias et agrémentée d'un bassin ovale, ce qui lui confère la qualité de jardin par opposition au parc paysager qui s'étend sur le côté et à l'arrière de la demeure.

Le jardin est structuré par deux allées se croisant au centre de l'espace. L'allée principale est tracée dans la continuité de la grande allée bordée de platanes qui mène au château par le sud-ouest. L'allée perpendiculaire conduit à la cour du régisseur à l'est et à l'entrée du parc à l'ouest. Le jardin est fermé par un mur de clôture élevé à l'est et à l'ouest, réduit à un mur bahut couvert d'un chaperon et d'une grille fixe au sud. En son centre se dresse le portail d'entrée constitué de deux piles rectangulaires maintenant une grille à la traverse hérissee de piques. Un portail de même facture mais dépourvu de fermeture marque l'entrée du jardin du côté de la cour du régisseur. Une porte passante couverte d'un arc en plein cintre perce le mur de clôture à l'ouest. Entre cette baie et l'angle de l'aile ouest du logis, un petit ouvrage de maçonnerie se distingue à la base du mur. Il présente une ouverture au ras du sol, donnant sur un petit espace couvert d'un dôme en moellons irréguliers. La construction déborde sur le parc à l'arrière du mur. Il pourrait s'agir de l'ouvrage de protection d'une vanne. L'espace intérieur est comblé par des déchets végétaux.

Aujourd'hui les quartiers formés par le tracé des allées est couvert d'une pelouse. Les acacias longent les murs et bordent les allées courbes autour du bassin. Quelques platanes occupent l'espace à l'est contre la clôture, tandis que deux grands palmiers phénix s'élèvent devant la façade principale des deux ailes du logis.

Cette disposition a légèrement changé depuis le début du XXe s., comme en attestent les cartes postales anciennes et les photographies familiales. La différence



essentielle repose sur l'absence d'une grille au portail principal au profit d'une barrière en bois. La grille actuelle est d'ailleurs maladroitement placée dans une feuillure extérieure, si bien que le portail s'ouvre vers le chemin et non vers le jardin. De plus, les acacias semblent absents et le parterre ovale cernant le bassin est régulier. Le caractère exotique de la composition est déjà bien marqué avec la présence d'agaves, de nombreux palmiers de Chine et palmiers phénix. Des agrumes plantés dans des vases d'Anduze et des haies fleuries au pied des murs gouttereaux sacrifient à une forme de tradition. Un deuxième état est marqué par la présence des acacias et par l'agrandissement du parterre central planté d'herbes de la pampa. Les tranchées effectuées par le précédent propriétaire ont mis au jour un réseau hydraulique enterré sous ce jardin. Il descend en pente depuis le château et se jette dans les fossés creusés de part et d'autre de la grande allée de platanes, à l'extérieur du périmètre du jardin. Deux canalisations linéaires traverseraient le jardin du nord au sud en évitant le bassin. La canalisation ouest recueillerait les eaux d'une troisième

conduite souterraine venant de l'aile ouest. Les excavations réalisées par le précédent propriétaire sur un mètre de profondeur environ n'ont révélé aucune couche de remblai de démolition. Il convient de rappeler que d'après le plan de 1807 un bâtiment s'élevait à l'ouest du jardin actuel, correspondant peut-être au "bâtiment vieux" mentionné en 1711. Les matériaux de démolition ont certainement été remployés dans la nouvelle construction mais les déchets auraient très bien pu être épandus sur place.

Cette hypothèse pose la question de la topographie générale du site. Une pente douce descend depuis la route de Coursan à Salles au nord jusqu'en aval des bâtiments au sud. Ainsi, on note que le niveau moyen de circulation du parc est plus élevé que celui du jardin, malgré les irrégularités artificielles dues à l'aménagement romantique. Dans le parc, une dépression très nette est visible à l'arrière du château. Elle semble anthropique et liée à la construction des bâtiments, entre 1807 et 1809. Selon cette hypothèse, la pente aurait été décaissée de manière à ménager une plate-forme sur remblais pour construire le château et le jardin. Le château ne possède pas de cave enterrée. Le jardin serait planté sur une couche de remblai, offrant la rectitude nécessaire à la création d'un jardin régulier accordé au style néoclassique des bâtiments. C'est pourquoi le creusement de tranchées n'a pas révélé de remblai de démolition, qui pourrait peut-être reposer sous cette couche de remblai arable.

#### Le parc

Le parc n'existe pas sur le plan de 1807. L'espace qui lui sera consacré est occupé par des terres agricoles et un réseau de chemins. Les voies de communication vont déterminer la distribution des bâtiments lors de la campagne de construction intervenue entre 1807 et 1809. De même, le tracé des anciens chemins servira de point d'appui à l'aménagement du parc.

En 1809, les bâtiments actuels sont construits. Le chemin de Coursan à Salles est déporté vers le nord à son emplacement actuel. La propriété intègre le tracé de deux anciens chemins, l'un formant une chicane par deux virages inversés, l'autre contournant les bâtiments par le nord pour venir se greffer au chemin principal devant la chapelle. Il ne reste de ces anciens tracés que des limites parcellaires, et il est impossible en l'absence de matrices cadastrales de connaître la nature des nouvelles parcelles. Le plan de 1829 ne présente aucune différence avec le plan de 1809. Les états de section correspondant à ce plan sont conservés mais n'ont pas été consultés pour connaître l'affectation des parcelles.

Les données issues du repérage révèlent un parc paysager d'esprit romantique qui conserve dans son architecture le tracé d'un chemin représenté sur le plan de 1807, maintenu malgré le remaniement parcellaire. Cet ancien chemin qui contourne les bâtiments par le nord constitue une allée du parc, dont la rectitude contraste avec les courbes décrites par les autres allées. Ces dernières sont reconnaissables aux haies de buis qui délimitent des espaces plantés de cèdres, d'ifs, de chênes et d'espèces exotiques comme un oranger des osages et des yuccas. Les plantes fragiles étaient protégées des rigueurs de l'hiver par une serre et une orangerie construites dans la partie nord-ouest du parc. La serre est un vaisseau couvert d'une voûte en plein cintre en métal et verre.



L'accès à l'espace intérieur s'effectue au moyen d'une porte vitrée sous marquise percée dans la façade principale formant pignon, séparée du sol extérieur par un degré concave à trois marches. Une banquette de culture court le long des murs. L'espace central est occupé par une deuxième banquette de culture allongée aux extrémités semi-circulaires.



L'orangerie constitue un édifice de plan rectangulaire sous toit à deux longs pans terminés par des croupes. A l'exception de la face nord exposée au vent percée de deux baies, les trois autres façades sont percées de hautes fenêtres aux menuiseries métalliques conservées. L'accès s'effectuait par trois portes-fenêtres, deux percées dans le mur nord et une placée au centre de cinq baies en façade sud. Une corniche en pierre de taille court sous l'avant-toit, soutenu par des contrefiches et festonné de lambrequins aujourd'hui disparus. L'espace intérieur forme un vaisseau autrefois couvert d'un plafond. Des tables bâties sont disposées le long des murs et au centre de la salle de part et d'autre d'une allée. La construction est réalisée en pierre de taille et en moellons de pierre sous enduit imitant un appareil de briques.

Le caractère paysager du parc est renforcé par le creusement d'un étang artificiel de forme ovale devant la chapelle. Son franchissement s'effectue par un pont



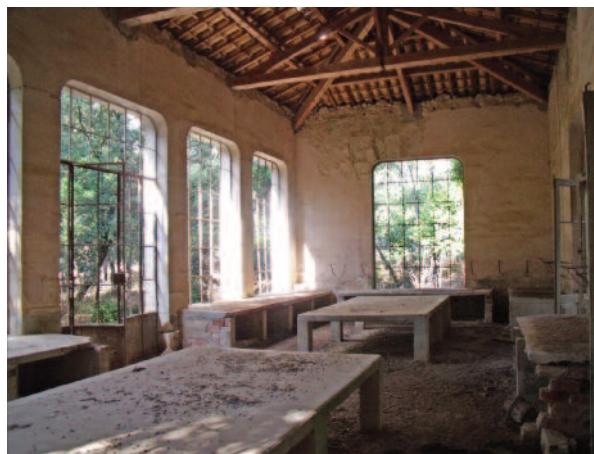
L. Jasseau, éditeur, Narbonne

en béton banché décoré d'un garde-corps de même matière imitant le bois, très en vogue à la fin des années vingt. Cet ouvrage succède à un pont en bois qui semble être représenté sur la gravure publiée dans le Congrès archéologique de 1867. Une photographie familiale prise sur le pont permet d'en avoir un aperçu précis. L'étang est alimenté par une noria



construite sur une citerne en pierre de taille, à l'extrémité nord. L'extrémité opposée est fermée par un avaloir évacuant les eaux de trop-plein.

Deux puits bouchés et un puits maçonné couvert d'une dalle ont été repérés. Une galerie souterraine



Cl. Marc Kérignard

ponctuée de regards a été découverte derrière l'aile du régisseur. Les personnes l'ayant visitée décrivent une conduite voûtée formant un coude vers l'ouest à l'arrière du château, interrompue par le creusement d'un puits près de la tour ouest.

La structure homogène du parc paysager a été perturbée lors de l'occupation de Céleyran par l'armée allemande. Cinq bunkers reliés par une tranchée non cimentée ont été creusés en couronne autour du château. Leur structure est identique mais leur taille varie. La construction est ordonnée le long d'un couloir accessible par des escaliers à ses deux extrémités. Le couloir dessert des pièces disposées en batterie qui ne communiquent pas les unes avec les autres. L'abri est visible depuis l'extérieur par le dôme couvert de terre qui surmonte les pièces. Des tuyaux métalliques plantés dans le dôme assurent l'aération. La couronne de bunkers ne rayonne pas au-delà de l'étang artificiel. La chapelle est exclue du dispositif défensif.

### La chapelle

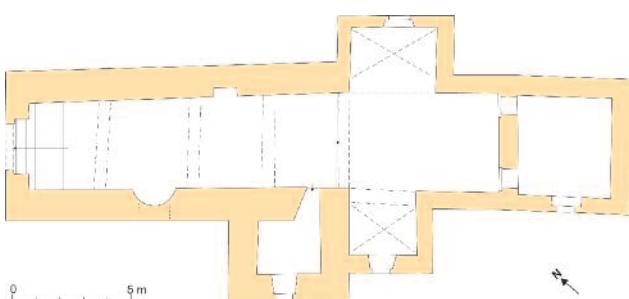
Tout d'abord, la chapelle est intégrée au parcours paysager. Un parvis bordé de haies de buis s'ouvre devant l'entrée de l'édifice, à l'ouest. L'allée prolongée par le pont de béton est placée dans l'axe de la porte. Une allée venue du sud contourne l'étang et monte



vers le parvis en longeant un relief artificiellement accidenté planté d'ifs et de chênes. La documentation écrite révèle le statut paroissial de cette église, devenue après la suppression de la paroisse en 1791 la chapelle privée du domaine.

L'aménagement paysager a traité la chapelle en monument romantique, dont le caractère mystérieux est relevé par l'apport de terre à la base des murs. Le portail s'ouvre de plain-pied avec le parvis surélevé par des remblais, et il faut descendre six marches pour atteindre le sol de l'église. L'apport de terre a entraîné de graves problèmes d'humidité, occasionnant la reprise superficielle des enduits intérieurs en 1877. Le sol de l'église repose lui-même sur un remblai d'environ un mètre, dans lequel ont été placés des canalisations de drainage, d'après les sondages effectués par le précédent propriétaire.

L'église présente un plan en croix latine orientée sud est. Un clocher carré s'élève au sud, dans l'angle

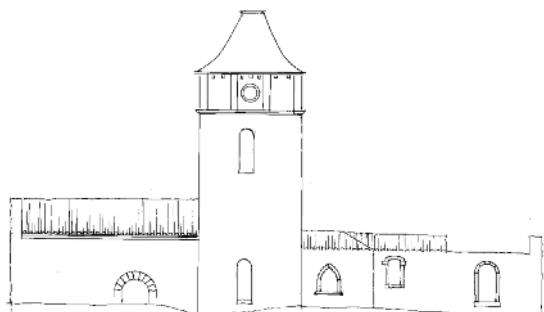


relevé : V. Marzo-Marill, Y. Cayron  
dessin : V. Marzo-Marill

formé par la nef et le transfert sud. La nef est couverte d'un berceau en plein cintre divisé en quatre travées par des arcs diaphragmes et prolongé par un chœur allongé plus bas que la nef couvert d'un berceau terminé par un chevet plat. Deux chapelles latérales couvertes de fausses voûtes sur croisées d'ogive en briques s'ouvrent de part et d'autre du sanctuaire, formant un transept. Une sacristie prolonge le chevet à l'arrière.

La couverture de la nef est assurée par une toiture à deux longs pans en tuiles canal reposant sur l'extrados de la voûte en berceau. Une couverture identique surmonte le chœur et la sacristie. La chapelle nord est couverte par deux longs pans, la chapelle sud par une croupe.

La façade ouest est contemporaine de l'aménagement paysager datable de la seconde moitié du XIXe s. Elle présente un fronton surmonté d'un attique qui dissimule la couverture. L'ouverture est couverte d'un arc brisé encadré par deux pilastres plats sous tailloirs, plaqués contre un décor de bossages continus en table, l'ensemble étant sommé par un fronton. Cette composition trahit bien l'éclectisme du XIXe s. qui



relevé : V. Marzo-Marill, Y. Cayron  
dessin : V. Marzo-Marill

mêle vocabulaire néoclassique et néogothique. La lecture archéologique du bâti conclut à quatre états principaux entre les IXe-Xe s. et le XIXe s. La nef appartient au premier état. Ses murs gouttereaux ne sont percés d'aucune fenêtre. Une porte





Mur gouttereau nord pré-roman de la nef.

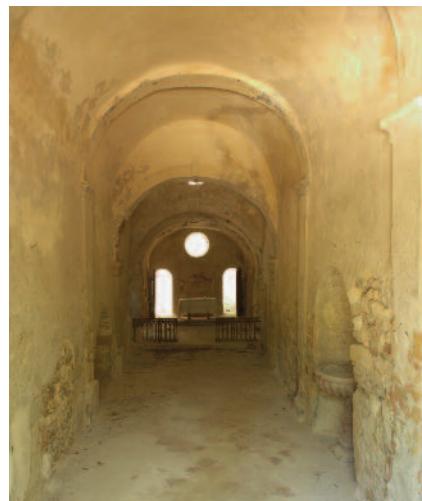
couverte d'un arc en plein cintre chanfreiné s'ouvre au sud. Le remblai dissimule son seuil et le bas de son encadrement. L'ouverture est prise dans un appareil remployant des blocs antiques en partie basse et des moellons irréguliers de taille moyenne assisés. Trois lancis correspondant à des réparations sont lisibles en parement extérieur du mur sud. Une grande partie de l'élévation est ainsi contemporaine de la construction de la façade ouest dans la seconde moitié du XIXe s. Le parement extérieur du mur nord n'a pas été l'objet de réparations. Il conserve un caractère homogène. Une corniche frustre soulignée d'un large chanfrein court sous l'égout des longs pans et sur les rampants du pignon oriental percé d'un oculus qui seul apporte une lumière naturelle dans la nef. Le berceau de la nef est divisé en travées par des arcs doubleaux reposant sur des tailloirs et des pilastres plats engagés. L'arc ouest correspond à un décor plaqué sur l'intrados de la voûte. Les trois autres arcs possèdent des hauteurs sous clé décroissantes vers le chœur, alors que l'intrados du berceau est horizontal.

Ci-dessous, niche murée dans le mur gouttereau nord de la nef. Ci-dessous à droite, cadrans canoniaux gravés à la base du clocher.



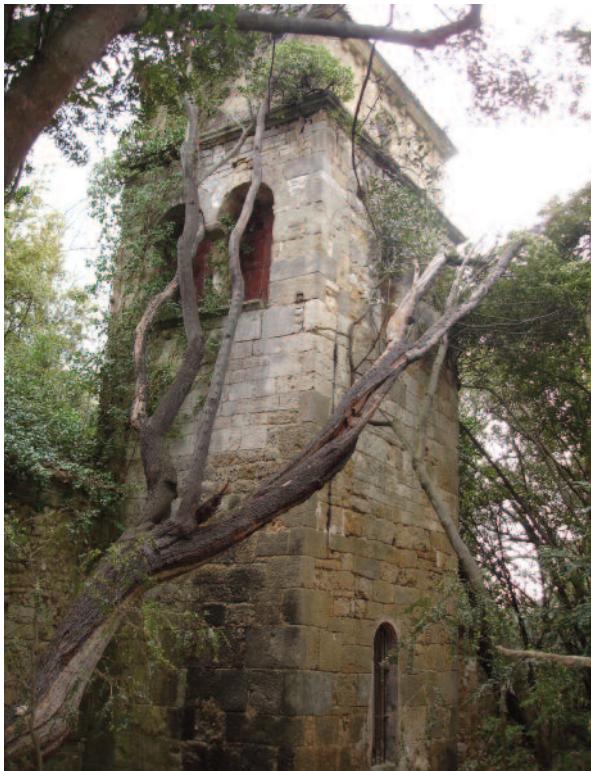
Un mur surmontant les arcs rattrape la différence de hauteur. Dans chaque travée, les murs gouttereaux sont découpés de niches dont seule une n'est pas murée. Leur construction est contemporaine de celle de la nef car leurs encadrements sont chainés avec l'appareil environnant. Leur comblement est intervenu postérieurement, tout comme la réutilisation de certaines en niche de bénitier ou porte du clocher. La fonction de ces niches serait à rechercher dans les techniques constructives préromanes. Il s'agirait d'arcs de décharge tels que l'on peut les rencontrer dans la chapelle de Saint-Aubin de Fitou (11) datée du IXe s., ou dans la crypte de l'abbatiale de Gellone (Saint-Guilhem-le-Désert, Hérault).

Le deuxième état caractérise la base du clocher, clairement appuyée contre le gouttereau sud de la nef, dont la corniche est conservée à l'intérieur de la tour. L'appareil est formé de moellons de calcaire gris dressés et de blocs en remploi présentant des trous de louve et des encoches. Il est régulièrement assisé malgré les formats différents des moellons. La face sud de la base du clocher possède deux cadrans canoniaux marquant les heures liturgiques. Le sol du clo-



CLM Marc Kérignard





cher est creusé d'une cavité grossièrement carrée et bouchée, impossible à dater et interpréter en l'état. La construction de la partie haute du clocher appartient au troisième état. Elle repose sur le gouttereau sud de la nef. L'appareil est constitué de moellons de calcaire clair de tailles différentes, qui contraste avec la régularité des modules de l'appareil de la base et leur teinte gris foncé. La partie haute est ajourée d'un baie géminée en façade ouest et d'une baie unique en façade sud et en façade est. Les baies sont couvertes d'arcs en plein cintre. Elles possèdent des caractéristiques stylistiques et de mise en œuvre qui dateraient cette élévation de l'époque romane. Une réserve peut toutefois être faite sur les baies simples de la façade sud et de la façade est. Leur encadrement est dépourvu de tout décor, même simple, à la différence de la baie géminée de la façade ouest. De plus, leur mise en œuvre appartient à l'appareil environnant, qui n'a pas exactement les mêmes caractéristiques que l'appareil immédiatement sous-jacent, qui lui peut être considéré comme roman. Enfin, un coup de sabre s'observe en façade sud au même niveau que la baie simple. Il est difficile de l'interpréter. L'appareil contemporain des baies simples est-il postérieur à la façade ouest ? Succède-t-il à un pan de bois ? Le chœur et les chapelles latérales formant transept sont très complexes à interpréter, d'autant que leurs parements intérieurs sont enduits. Les murs gouttereaux du chœur relèveraient d'un état médiéval indé-



Chapelle nord vue depuis le chœur.

terminé d'après leurs parements extérieurs. Le mur nord possède un vestige d'enduit beurré avec décor de faux appareil à la pointe. La base du mur gouttereau sud s'apparenterait à l'appareil de la partie haute du clocher.

Durant le quatrième état le chœur a été doté d'une voûte et d'une chapelle au nord. Cette réalisation place en connexion stratigraphique l'arc triomphal ouvrant le chœur, l'arc surbaissé donnant accès à la chapelle nord sur lequel l'arc triomphal repose, et la voûte du chœur solidaire de ces deux arcs. A cette occasion, le parement intérieur du mur nord du chœur a été repris pour recevoir la retombée de la voûte. Cet état pourrait être daté du début du XVI<sup>e</sup> s. d'après la forme de l'arc de la chapelle nord, trahissant une esthétique gothique finissante. L'observation du parement extérieur de la chapelle indique que les murs sont appuyés contre les murs nord du chœur et de la nef.

Mur de la chapelle nord (à gauche), appuyé contre le mur gouttereau de la nef (à droite).





Chapelle sud vue depuis le chœur.

Le cinquième état serait marqué par le percement de l'arc sud dans le mur du chœur. Cet arc est brisé, contrairement à l'arc nord. Sa portée est plus réduite et sa clé présente un bossage pendant. Un faible chanfrein abat les arrêtes puis s'élargit considérablement sur sa retombée orientale. La retombée ouest ne supporte pas l'arc triomphal mais s'établit dans le mur du clocher par une saignée. L'enduit dissimule la reprise en sous-œuvre, si bien que cette hypothèse ne peut être vérifiée pour l'heure. L'observation du parement extérieur établit une synchronicité entre la chapelle sud et la partie haute du parement extérieur du mur du chœur. C'est dans ce lancis qu'a été percée une fenêtre en remploi postérieurement comblée et que le bloc épigraphié antique classé parmi les Monuments Historiques a été mis en œuvre. Ces murs sont contemporains de la fenêtre néogothique de la chapelle sud, qui n'est pas sans rappeler l'arc brisé du portail ouest. La même fenêtre a été percée dans le mur nord de la chapelle nord. La reprise en sous-œuvre y est très nette. Les deux chapelles ont été cou-

Mur sud du chevet sans le bloc épigraphié antique MH.



Mur sud de la chapelle sud.

vertes de fausses voûtes en briques. Cet état pourrait être datable du XIX<sup>e</sup> s. Il est possible d'y rattacher la surélévation du clocher et la construction de la sacristie à l'arrière du chœur. Le sommet du clocher est accessible par un escalier de bois qui porte des graffitis des membres de la famille Tapié de Celeyran. Deux cloches du XIX<sup>e</sup> s. occupent le clocher.



Au-dessus, mur nord de la chapelle nord. Fenêtre néogothique insérée en sous-œuvre.  
Au-dessous : mur sud de la sacristie

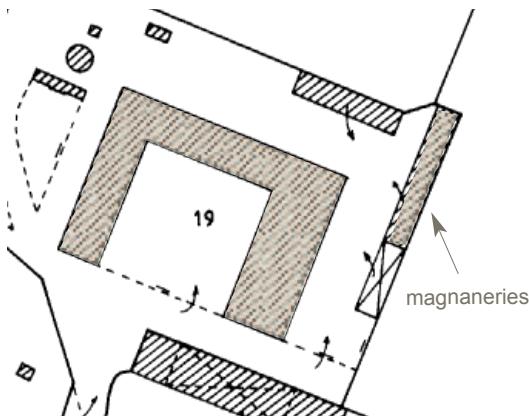


### *La partie agricole*

Le domaine de Celeyran trouve sa justification dans l'exploitation agricole dont les mutations s'illustrent architecturalement.

#### Les dépendances agricoles

Les bâtiments appelés aujourd'hui "commanderie" succèdent aux constructions des Hospitaliers vendus comme biens nationaux et rachetées par Jacques Mengau. Ils appartiennent à la même campagne de reconstruction que le château, située entre 1807 et 1809.



Le plan adopte la forme d'un U dont l'un des côtés est fermé par un mur de clôture percé d'un portail monumental. L'édifice est composé d'un bâtiment rectangulaire allongé disposé en fond de cour, prolongé à ses extrémités par deux ailes en retour d'équerre de largeur inégale. Le mur de clôture se prolonge au-delà du mur pignon de l'aile orientale puis décrit un angle droit vers le nord avant de se retourner vers l'ouest. Il forme ainsi une cour secondaire de plan rectangulaire allongé à l'arrière de l'aile orientale. Un portail composé de deux piles en pierre de taille ouvre la clôture au sud.

#### - L'étable à chevaux

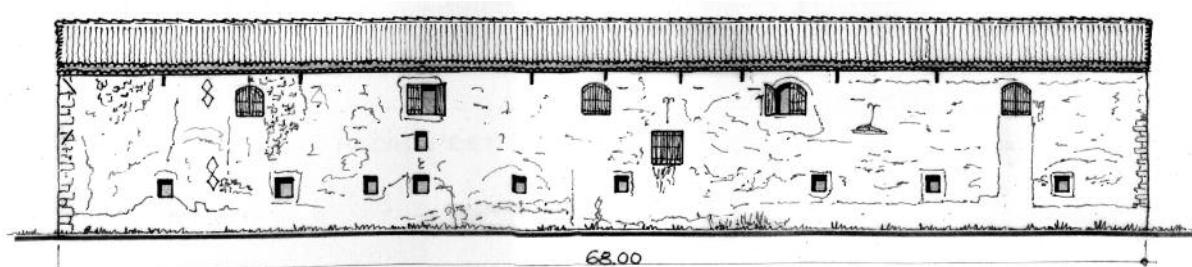
Le bâtiment en fond de cour domine les ailes de sa hauteur plus importante. Il est divisé en deux vaisseaux superposés sur la totalité de sa longueur. Le vaisseau inférieur est couvert d'un plancher portant

sur une enfilade d'arcs en anse de panier. Le vaisseau supérieur est couvert directement par la charpente apparente à deux longs pans terminée par des murs pignons.

La façade principale s'élève sur cour. Elle est surmontée d'une génoise à un rang comme l'aile du régisseur, ce qui traduit la position hiérarchique des dépendances agricoles en regard du triple rang du château. L'entrée du vaisseau est commandée par un portail couvert d'un arc en plein cintre, placé dans l'axe du portail de la clôture et accosté d'une cloche.



L'élévation est ajourée de fenêtres carrées en rez-de-chaussée. Sous l'égout de la toiture, un alignement de jours verticaux assure l'aération du vaisseau supérieur, dépourvu d'autres baies. A l'aplomb du portail sous la génoise, un cartouche gravé dans l'enduit porte le chronogramme 1816. Cette datation de l'enduit confirme la chronologie de bâtiment, qui d'après les plans a été construit entre 1807 et 1809. La façade postérieure est percée d'un alignement de fenêtres hautes carrées éclairant le vaisseau inférieur, surmontée par des portes paillères sous arcs en plein cintre et potences donnant accès au vaisseau supérieur. Le mur pignon oriental possède un portail en rez-de-



Document graphique cabinet Ingérop.

Mur nord de l'étable à chevaux et du fenil.

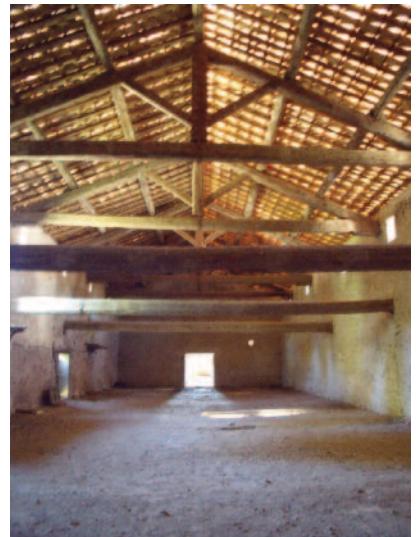


Cl.Marc Kérignard

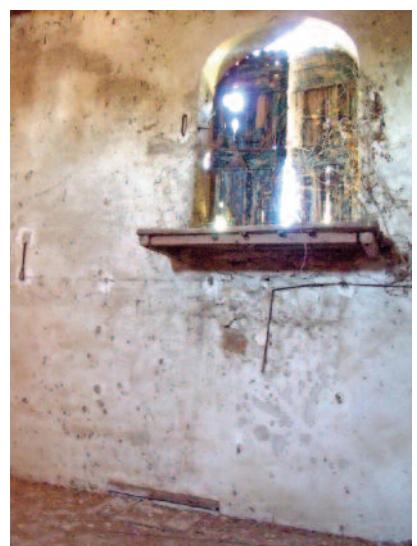
chaussée surmonté à l'aplomb d'une porte paillère dotée de sa potence.

L'espace intérieur du rez-de-chaussée abritait une étable à chevaux parfaitement lisible. Environ 60 chevaux logeaient dans ce vaisseau aux vastes proportions. Les bêtes étaient groupées par deux dans chaque stalle sous des plaquettes à leur nom, alignées le long du mur nord sous les fenêtres. Des abats-foin rectangulaires percées dans le plancher permettaient de descendre le foin directement dans des râteliers métalliques placés au-dessus de mangeoires. La paille destinée à la litière des chevaux était descendue du vaisseau supérieur par des ouvertures carrées pratiquées au-dessus de l'allée. L'étable est entièrement pavée. Un courant d'eau coulant dans un caniveau bordant les stalles répondait aux nécessités de propreté. Le vaisseau supérieur remplissait la fonction de fenil. Les ballots étaient montés par des cordages jusqu'aux portes paillères. La manœuvre s'effectuait depuis des mezzanines placées derrière chaque porte à l'intérieur du vaisseau, à quelques mètres au-dessus du plancher. Là, les ballots étaient détachés et dispersés dans le fenil.

Le mur gouttereau sud de l'étable à chevaux est ouvert à ses deux extrémités par deux grands arcs en anse de panier bouchés. Deux ailes se développent derrière ces arcs, mais on ignore s'ils établissaient une communication ou s'ils jouent seulement un rôle architectonique de décharge. Le plan de 1809 indique que les bâtiments sont contemporains.



En haut, vaisseau du fenil.  
Au-dessous, vue intérieure de la porte paillière et sa mezzanine, au-dessus d'un abat-foin.



Cl.Marc Kérignard



#### - L'aile ouest

L'aile ouest est composée de quatre unités : un logement, une remise, deux possibles ateliers ou étables. L'aile de forme rectangulaire allongée couverte de deux longs pans est divisée en deux et trois niveaux selon l'affectation des unités.

Le logement occupe l'extrémité sud. Il est divisé en un rez-de-chaussée, un étage carré et un étage de surcroît. Le linteau de la porte d'entrée porte l'inscrip-

plus faible que les grands arcs déjà rencontrés. Les arcs s'appuient sur des piédroits en pierre de taille. Ces deux portes séparées de quelques mètres donnent accès aujourd'hui à un espace intérieur unique à usage de forge et d'atelier mécanique. Le plancher en béton est supporté par des piliers en fonte appelés chandelles, surmontés de chapiteaux formés d'ailettes courbes sous tailloir. La base des piliers est noyée dans le béton de la chape. A l'occasion de cet aménagement, l'un des portails a été transformé en fenêtre horizontale par comblement de moellons en mâchefer. Le mur de fond est ajouré par trois fenêtres hautes carrées dont l'une surmonte une porte. On ne sait si ce volume unique était à l'origine divisé en deux unités correspondant aux deux portails. On observe cependant qu'une seule porte paillère s'ouvre sous la génoise au-dessus du trumeau. Une série d'anneaux est alignée sur ce trumeau pour attacher des bêtes. Devant la porte murée s'étend une zone pavée de blocs calcaires clairs qui occupe l'angle formé par l'étable à chevaux et l'aile ouest. Un robinet et un petit bassin sont placés contre la façade de l'étable. Cet espace et l'actuel atelier étaient sans doute liés aux chevaux.

Emplacement du pont bascule à l'angle sud-ouest des dépendances agricoles.



tion peinte "CHEF DE ..." (chef de culture, d'attelage ?). Elle donne accès à une cuisine derrière laquelle est aménagée une chambre et un poste de passage lié à un pont bascule. L'étage carré et le surcroît accueillent des chambres.

La remise s'ouvre en façade principale par un arc en anse de panier de grande portée prenant appui directement sur le sol sans piédroits. Il est identique aux arcs de l'étable à chevaux, avec une clé légèrement pendante. Un étage sous comble le surmonte, accessible depuis la cour par une porte paillère ayant perdu sa potence et une fenêtre.

Les deux unités suivantes s'ouvrent par deux portails couverts d'arcs en anse de panier, dont la portée est





Façade sur cour de l'aile est.

#### - L'aile est

Cette aile est divisée en cinq unités sous deux longs pans mais sa largeur est plus importante que l'aile ouest.

Contre l'étable à chevaux s'élève une unité d'habitation divisée en un rez-de-chaussée et un étage carré sous comble perdu. Un palmier de Chine planté dans l'angle de la cour apporte une touche d'exotisme dans

cet environnement très rustique.

L'unité suivante a été transformée en logis dans les années cinquante par exhaussement d'un étage couvert de deux longs pans perpendiculaires aux longs pans de l'aile. Cet espace occupe l'emplacement d'une bergerie étendue à l'unité voisine dès l'origine. Un arc en anse de panier perce le mur de refend entre les deux unités qui semblent communiquer au départ, alors qu'aujourd'hui une cloison en moellons de ciment obstrue le passage.

La troisième unité est aujourd'hui divisée en une sellerie ouverte sur la cour et une bergerie ouverte sur l'arrière par un portail postérieur à l'état initial. Le portail est encadré de deux jours verticaux appartenant à l'état initial. L'affectation en bergerie est liée à la présence actuelle de chèvres sensées entretenir le parc.

La quatrième unité abrite un garage ajouré à l'arrière par une fenêtre en demi-cercle qui correspond au rétrécissement d'une porte sous arc en plein cintre.

La cinquième et dernière unité est une forge équipée encore de tout son matériel.

L'observation des enduits permet de lire l'ordonnance antérieure aux divers remaniements d'ouvertures et d'affectation des unités. La façade arrière donne à voir deux portes couvertes d'arcs en plein cintre et un étage de surcroît ajouré de fenêtres carrées. Le même alignement de fenêtres carrées s'observe sur le gouttereau opposé côté cour, à l'exception du logement qui possède des fenêtres d'étage carré horizontales. Les portes du rez-de-chaussée appartiennent à des états différents difficilement interprétables d'après les enduits.



Pignon postérieur du logis succédant à la bergerie.



Ci-dessus, angle nord-est de la cour : étable à chevaux (à gauche), logement (à droite). Un palmier orne l'angle des bâtiments.  
Ci-dessous, partie conservée de la bergerie.





#### - Les magnaneries

Un bâtiment rectangulaire allongé s'élève au nord de l'arrière-cour. L'édifice est un en-rez-de-chaussée en pan de bois et hourdis de maçonnerie couvert de deux longs pans. Il est divisé en trois unités sous charpente apparente. Le mur gouttereau ouest pré-

oriental forme la façade principale, le long du chemin reliant le domaine à la route de Coursan à Salles. D'après la carte postale, ce pignon correspond à une reconstruction ayant succédé à la croupe percée d'une lucarne pignon d'origine. Le chai est divisé en deux niveaux par un plancher porté par des chandelles en fonte de même modèle que celles rencontrées à la commanderie. Les piliers reposent sur des supports cubiques en pierre. La base est dotée d'ailettes et la partie sommitale est composée d'une couronne de quatre modillons. Les chandelles sont coulées d'une seule pièce. Leur mise en œuvre indique que les chandelles de l'atelier mécanique sont des remplois consécutifs à l'installation de cuves en ciment en remplacement des foudres, dans les années vingt ou trente. Il ne reste que quelques travées contre le pignon est dans leur état initial. On distingue que le plafond est composé de poutres métalliques portées par

Vaisseau inférieur du chai : état initial et état actuel.



sente toutes les ouvertures, portes et fenêtres. Chaque pièce est dotée de plusieurs cheminées selon un grand et un petit modèle. Aucun aménagement domestique n'est visible. Il serait possible d'interpréter ces espaces comme une magnanerie, d'autant que les mentions de mûriers en 1822 et de vers à soie en 1871 attestent une pratique de la sériciculture dans une zone peu connue pour cette activité. Sa présence est peut-être une nouvelle preuve du dynamisme agronomique d'Esprit Tapié Mengau.

#### - Le chai

Dernier équipement lié à l'agriculture, le grand chai allonge son vaisseau sur 180 mètres de long. L'édifice est un rez-de-chaussée sur étage de soubassement couvert de deux longs pans terminés par des murs pignons. Une carte postale du début du XXe s. fait état de lucarnes pignon à l'aplomb des portails et de croupes aux extrémités du bâtiment. Le pignon



Cl. Marc Kériganard



Mur pignon est du chai construit après la suppression de la croupe. La fenêtre haute correspond à la lucarne de la croupe.

les chandelles, supportant des solives qui maintiennent des entrevoûts en berceau segmentaire. Ce niveau de plancher communique de plain pied avec un champ situé au nord, car le chai est adossé à la pente. L'élévation du gouttereau nord se limite à un en-rez-de-chaussée percé en son centre de trois portes couvertes d'arcs en plein cintre surmontées d'un mur d'attique. Un auvent porté par quatre colonnes métalliques protège un quai de déchargement. Les convois y accédaient après être passés sur le pont bascule du poste de pesage isolé le long du chemin. L'édicule possède la balance romaine, déplacée de la commanderie d'après le précédent propriétaire. Côté sud, le mur gouttereau du chai monte depuis le sol du rez-de-chaussée jusqu'à l'égout du toit. La façade repose sur un solin de moellons appareillés polygonaux aux joints tirés à la pointe. Le rez-de-chaussée n'est percé que de jours verticaux à l'encadrement en pierre de taille et de trois portails couverts d'arcs surbaissés à clé pendante et passante. L'étage de surcroît est souligné par un cordon de briques à motif de dents d'engrenage encadré de moulures. Le mur est percé d'une claire-voie de baies horizontales géminées à l'encadrement en briques harpées et occultées

par un claustra de briques. Les portails sont surmontés de baies horizontales à encadrement de pierre de taille, divisées par deux meneaux. Le mur de façade est protégé par un avant-toit. L'espace intérieur du rez-de-chaussée est divisé par une allée centrale bordée par les deux files de colonnes. Les foudres puis les cuves en ciment sont réparties le long des murs gouttereaux. La porte percée dans le mur pignon oriental est la seule ouverture placée dans l'axe de l'allée. La porte est constituée d'une fenêtre sous arc surbaissé à clé pendante et passante divisée en trois baies par deux meneaux. La baie centrale surmonte une porte de même largeur dont elle est séparée par une plate-bande à clé pendante et passante formant traverse. Une fenêtre à trois baies de même structure ajoure le surcroît à l'aplomb de la porte. Elle est encadrée par deux baies géminées à encadrement et claustra de briques. L'extrémité ouest du chai est une extension réalisée en mâche-fer respectant la hauteur et l'inclinaison de la couverture.

La façade sud est bordée par un chemin soutenu par un mur à la même mise en œuvre que le solin du chai. La chaussée plantée de platanes est barrée par une rampe en terre à l'extrémité du chai.



La première mention du chai remonte à 1859. Les plans de 1807 et 1809, s'ils ne représentent pas le bâtiment actuel, figurent un bâtiment préexistant. Le plan de 1807 fait état sous le n°40 d'un bâtiment rectangulaire contre lequel s'adosse une petite construction carrée à l'est. L'analyse historique propose d'y voir la bergerie construite en 1734, que le plan de 1809 ne connaît plus. Ses fondations sont visibles au pied de la chaussée qui l'a recouvert au sud du chai. Le plan de 1809 mentionne un autre bâtiment de plan rectangulaire régulier sous le n°1011. Cet édifice a été respecté par la construction du chai. Il constitue depuis une annexe enterrée aveugle difficilement interprétable. Son niveau de circulation est élevé de plus d'1,50 mètre au-dessus du sol du chai. L'édifice abrite une pièce unique couverte d'une voûte en anse de panier. Le mur oriental est percé d'une fenêtre aveugle et de deux jours verticaux. Une porte murée se distingue à travers l'enduit du mur de soutènement du quai, au nord-est du chai. D'après le précédent propriétaire, cette porte communiquerait avec la pièce enterrée. L'interprétation des bâtiments 40 et 1011 est rendue difficile par la construction du chai sur le tracé du chemin de Coursan à Salles, consécutive à l'aménagement du nouveau chemin déporté plusieurs centaines de mètres au nord. L'ancien chemin est lisible sur les plans de 1807 et 1809 ainsi que sur le terrain. Son tracé rectiligne aux abords du domaine était soutenu par un mur en pierres sèches partiellement conservé. Au XXe s., le même principe d'adossement a été employé pour la construction d'un silo à marcs et pépins de raisins à l'alignement ouest du chai sur le tracé du chemin.

Silo à marcs et pépins de raisin.



## Bibliographie

- ARMENGAUD (JJean-Luc), *Le château de «Céleyran», étude du G.P.S. (Gruissan Prospection Spéléo)*, rapport dactylographié, avril 2010, 8 p.
- BARTHE (chanoine Emile), *Paroisse de Notre-Dame des Oubiels de Portel (Aude). La Châtellenie de Mattes du IXe au XXe siècle*, Imprimerie de l'Ouest, La Rochelle, 1925, p. 7.
- CAYLA (Paul), *Dictionnaire des institutions des coutumes et de la langue en usage dans quelques pays de Languedoc de 1535 à 1648*, Imprimerie Paul Déhan, Montpellier, 1964, 729 p.
- DELLONG (Eric, dir.), Narbonne et le Narbonnais, 11/1, *Carte archéologique de la Gaule*, Académie des inscriptions et Belles-Lettres, Ministère de l'Education Nationale, Ministère de la Recherche, Ministère de la Culture et de la Communication, Ville de Narbonne, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 2002, p. 590-591.
- JUSSERAUD (A.), *Rapport présenté au jury du concours régional de Carcassonne, au nom de la commission chargée de visiter les exploitations du département de l'Aude concourant à la Prime d'Honneur*, P. Labau imprimeur à la Préfecture Grand'rue 21, Carcassonne, 1859, p. 27-31.
- LAURENT, BLOCH, DOINEL (Jules), *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, Aude. Archives ecclésiastiques.- Séries G et H. Tome III*, Carcassonne, Imprimerie F. Labau, Imprimeur de la préfecture, Grand'rue et rue de la préfecture, 21, 1900, p. 24.
- MARTINEZ (Michel), Situation vinicole du Narbonnais en 1871, *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude*, t LXXVI, 1976, p. 255-261.
- MOUYNES (Germain), *Inventaire des archives communales antérieures à 1790 : ville de Narbonne : annexes de la série AA*, Narbonne, E. Caillard, 1871, p. 328.
- MOUYNES (Germain), *Inventaire des archives communales antérieures à 1790 : ville de Narbonne : série AA*, Narbonne, E. Caillard, 1877, p. 38.
- POUDOU (Francis), *Canton de Coursan*, Opération Vilatges al pais, Ciném'Aude 2000, p. 281-284.
- RIVIERES (Baron Edmond de), "Exploration dans le Bas-Languedoc, rapport lu au Congrès Archéologique de France le 23 septembre 1867", *Congrès archéologique de France*, Société Française d'Archéologie, Paris, 1867, p. 278-282.
- RIVIERES (Baron Edmond de), *Inventaire de Céleyran*, Lille, Desclée de Bouver et Cie, 1891, 8 p., Revue des Inventaires.
- RODAT (Charles de), CAZELLES (Jean), *Toulouse-Lautrec, album de famille*, Hatier, Fribourg, 1985, 188 p.
- SABARTHES (Abbé), *Dictionnaire topographique du département de l'Aude comprenant les noms de lieu anciens et modernes*, Imprimerie Nationale, Paris, 1912, p. 85.
- SABRIE (Raymond, Maryse), *Un sarcophage à décor végétal au domaine de Céleyran, commune de Salles-d'Aude*, BCAN, tome 46, 1995, p. 69-76.
- TALLAVIGNES D'ANGLES (Gabriel), "La seigneurie de Céleyran de 1353 à 1597", BCAN, t. 23, années 1951-1952, Narbonne, 1954, p. 78-85.
- VIALA (Paul-Henri), "La vente des biens nationaux de Première Origine dans le District de Narbonne 1791-An IV", BCAN, t. 38, année 1976, Narbonne, 1978, p. 155.

## Sources

AM Narbonne. Inventaire Rocques : II 187. Inventaire des actes des acquisitions des dixmes en divers lieux. Guillaume Ramont Mut, 1120 : "...Item un acte de lan 1120 par lequel Guillaume Ramont Mut et ses Enfens relaxaven audit archevesque la quatrieme partye du disme quils avoient au lieu de Cereyran cotte n°12...".

AN. Collection Doat : 55 folio 142. Titre de la pièce ? Auteur indéterminé, 1142 : "...Cerillanum...".

BN. Collection des manuscrits latins : 5211 D, n°10. Titre de la pièce ? Auteur indéterminé, 1170 : "...Celeyranum...".

AN. Collection Doat : 55 folio 270. Titre de la pièce ? Auteur indéterminé, 1204 : "...Villa de Celeiranum de Seraino...".

AM Narbonne. Inventaire Du Carouge : Céleyran n°2. Titre de la pièce ? Auteur indéterminé, 1223-1680 : "...Cezayran..., ...Ceseyran...".

Archives privées, mention dans une correspondance de BARTHE (chanoine Emile), Paroisse de Notre-Dame des Oubiels de Portel (Aude). La Châtellenie de Mattes du IXe au XXe siècle, La Rochelle, impr. de l'Ouest, 1925, p. 7 : non côté. Titre de la pièce ? Auteur indéterminé, vers 1270 : Pierre de Celeyran succède à Bernard de Coursan mentionné en 1145 comme coseigneur de Sigean.

AD Aude. SABARTHES (Abbé), Dictionnaire topographique du département de l'Aude comprenant les noms de lieu anciens et modernes, Imprimerie Nationale, Paris, 1912, p. 85 : HGL VIII pr. 544. Titre de la pièce ? Auteur indéterminé, 1271 : "...Castrum de Serairano...".

AM Narbonne. MOUYNES (Germain), Inventaire des archives communales antérieures à 1790 : ville de Narbonne : série AA, Narbonne, E. Caillard, 1877, p. 38 : cote inconnue. Sentence arbitrale entre le vicomte de Narbonne et le baron de Pérignan fixant la limite entre leurs deux seigneuries. Guy de Lévis seigneur de Mirpoix, 6 février 1271 : "...usque ad divisiones Sereimani..".

AD Aude. Clergé séculier, archevêché de Narbonne, seigneurie de Salles-d'Aude : G 23. Arbitrage entre Bernard de Farges, archevêque de Narbonne, et la communauté de Salles d'une part, la maison de l'hôpital St-Jean de Jérusalem et la communauté de Céleyran, d'autre part, au sujet des droits de haute, moyenne et basse justice, de dépaissance et d'usage dans le lieu dit l'Estanhol. Auteur indéterminé, 26 mai 1322 : "...Cereyranum...".

AM Narbonne. Annexes de la série AA : AA 111, 11e Thalamus, f°86. Ordonnance des commissaires du roi rendue pour l'exécution des lettres patentes de Philippe VI qui autorisent les nouveaux travaux projetés par les consuls en vue de rétablir la rivière d'Aude dans son ancien lit. Pierre Aurelzier et Gilles de Maldiers commissaires du roi, 10 août 1346 : "...consules ...de Serayrano...".

AM Narbonne. Annexes de la série AA : AA 108, f. 37. Aquetz son los locs de la viguayria real de narbona, ayssi cant de jos se enseguisson. Lettres patentes, 1347 ou 1368. : "...Serayran...".

Médiathèque E. Zola Montpellier. TALLAVIGNES D'ANGLES (Gabriel), "La seigneurie de Celeyran de 1353 à 1597", BCAN, t. 23, années 1951-1952, Narbonne, 1954, p. 78 : 99 688. Accord de paréage entre frère Dieudonné de Saint-Maurice, Commandeur de Périeis, et noble Raymond de Saint-Just. Auteur indéterminé, 13 avril 1353 : mention d'un moulin à vent, de prisons, d'une cour de justice armoriée, d'un château, cour, moulin à huile.

Archives privées. CASTAN-LACOURTADE, BARON (L.), Mémoire Pour le citoyen Jacques Mengau, Propriétaire Foncier, domicilié à Narbonne. Contre la Dame Cathérine Alaux, épouse libre en ses biens du citoyen Jacques Viguier, domiciliée dans la même ville, Béziers, sans date (postérieur au 21 floréal an XI), 30

p. : non côté. Vente de la coseigneurie laïque. Auteur indéterminé, 7 juin 1375 : "...adjudication de la co-propriété du seigneur particulier à la veuve de Bernard Saint-Just, femme de Bernard Jordan de Narbonne...".

AD Aude. Documents entrés par voie extraordinaire (pièces isolées et petits fonds) : 3J 1442. Transaction passée en 1400 entre frère Pierre Raymond de Guers, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et commandeur de Périeis, d'une part, et Pierre Dolens, seigneur de Moujan, d'autre part, sur le partage du terroir de Céleyran, contenant la désignation des terres que chacun des coseigneurs doit avoir. Le Commandeur de Périeis et Pierre Dolens, 1400 : non consulté.

AM Narbonne. Inventaire Rocques. : II 396. Inventaire des actes de la visite des Eglises. Auteur indéterminé, 1404 : "...Item au 28 feuillet est la Visitte st marcel de Cereyran la Vicairie duquel lieu touchan l'Institution et p...tation appartient aychapitre de narbonne dans le terroir de laquelle pauroisse est Une Chapelle de st Cassian le prieur de laquelle Estoit l'Evesque de Beziers et feut fondee par Charlemaigne, a laquelle chapelle apartenoit quelques tasques mais non pas le disme ni les offrandes, lesquelles ledit vicaire recevoit, Item feut dict que le sieur de Narbone ne recevoit rien En ladite Esglise mais bien le Chapitre de st Just, Ce que ledit vicaire avoit de pention sur le chapitre de st Just 20 cestiers de tous bleds Et un muid de Vin Item le Carualage (?) Item Une Vigne Une ollivette et deux pieces de terre, comme aussi Une Chapellainie a la mourguier de Narbonne, Item avoit audit lieu la maiuson presbiteralle du tour ruiné...".

Médiathèque E. Zola Montpellier. TALLAVIGNES D'ANGLES (Gabriel), "La seigneurie de Celeyran de 1353 à 1597", BCAN, t. 23, années 1951-1952, Narbonne, 1954, p. 81 : 99 688. Jugement des commissaires envoyés par le Chapitre Général de l'Ordre sur le différend entre les co-seigneurs. Auteur indéterminé, 7 mai 1479 : mention de bornes à placer séparant les possessions des deux co-seigneurs le long d'un axe "commençant à l'aquilon et tirant au midi, côté d'autan étant au commandeur, et côté cers, au sieur de Dorlans... au sieur de Dorlans un jardin joignant l'église...".

Archives privées. Non classé : non côté. Hommage de Pierre III Dorlan au Commandeur de Peries cité dans une correspondance datée du 10 mai 1787. Abbé Dorlan de Polignac, 9 juin 1488.

Bibl. Carcassonne. Collection des manuscrits : ms. 9551, f. 196. Titre de la pièce ? Auteur indéterminé, 1503 : "...Sérézan...".

Archives privées. Non classé : non côté. Testament du coseigneur laïc de Celeyran cité dans une correspondance du 10 mai 1787. Abbé Dorlan de Polignac, 30 juillet 1519 : "...testament de philippe dorlan fait dans son chateau de celeyram le trente juillet 1519 il fut enterré dans le tombeau de ses ancetres ou le corps de Madame sa mere reposoit, dans la chapelle de la vierge qui est dans l'eglise de St. marcel de celeyram, vous deves nommer a une chapelle qu'il fonda et dotta dans la meme eglise il fit construire une belle maison pour le chapellan prés de l'eglise...".

Archives privées. CASTAN-LACOURTADE, BARON (L.), Mémoire Pour le citoyen Jacques Mengau, Propriétaire Foncier, domicilié à Narbonne. Contre la Dame Cathérine Alaux, épouse libre en ses biens du citoyen Jacques Viguer, domiciliée dans la même ville, Béziers, sans date (postérieur au 21 floréal an XI), 30 p. : non côté. Recherche générale du diocèse de Narbonne. Auteur indéterminé, 1537 : "...Sérayra....Séreyra...".

Médiathèque E. Zola Montpellier. TALLAVIGNES D'ANGLES (Gabriel), "La seigneurie de Celeyran de 1353 à 1597", BCAN, t. 23, années 1951-1952, Narbonne, 1954, p. 83 : 99 688. Reconstitution de la seigneurie laïque de Celeyran dans la main de François de Saint-Jean de Voisins baron de Moussoulens. Auteur indéterminé, 1597.

AM Narbonne. Inventaire Rocques. : II 188. Titre de la pièce ? Auteur indéterminé, 1639 : "...Céreyran...".

AD Aude. Archives communales déposées : 4E 370/1G2. Compoix. Série G contributions-administrations financières, 1G-impôts directs. 1661 : ne contient aucun bien situé à Céleyran, ni tenancier forain de ce lieu.

Archives privées. CASTAN-LACOURTADE, BARON (L.), Mémoire Pour le citoyen Jacques Mengau, Propriétaire Foncier, domicilié à Narbonne. Contre la Dame Cathérine Alaux, épouse libre en ses biens du citoyen Jacques Viguer, domiciliée dans la même ville, Béziers, sans date (postérieur au 21 floréal an XI), 30 p. : non côté . Partage de terres entre les deux coseigneurs. Auteur indéterminé, 25 août 1687 : "...partage des terres en culture entre le Commandeur et St. Jean-Voisins-Moussoulens, l'indivision subsistant pour les garrigues et les hermes...".

Archives privées. CASTAN-LACOURTADE, BARON (L.), Mémoire Pour le citoyen Jacques Mengau, Propriétaire Foncier, domicilié à Narbonne. Contre la Dame Cathérine Alaux, épouse libre en ses biens du citoyen Jacques Viguer, domiciliée dans la même ville, Béziers, sans date (postérieur au 21 floréal an XI), 30 p. : non côté . Affermage de terres du coseigneur laïc. Auteur indéterminé, 20 septembre 1693 : "...St. Jean-Voisins-Moussoulens afferme la moitié de sa terre à Cyprien et Jean Mengau pour 9 ans...".

Archives privées. CASTAN-LACOURTADE, BARON (L.), Mémoire Pour le citoyen Jacques Mengau, Propriétaire Foncier, domicilié à Narbonne. Contre la Dame Cathérine Alaux, épouse libre en ses biens du citoyen Jacques Viguer, domiciliée dans la même ville, Béziers, sans date (postérieur au 21 floréal an XI), 30 p. : non côté . Vente de la coseigneurie laïque de Céleyran. Auteur indéterminé, 25 juin 1695 : vente de la seigneurie laïque de Céleyran par Henri de Saint-Jean-de-Voisins à Cyprien Mengau, de Narbonne, pour 46 000 livres. Donna lieu à un inventaire étudié par Edmond de Rivières en 1891 mais non consulté car conservé à Toulouse.

Archives privées. Non classé : non côté. Inventaire des actes Remis a Monsieur Mengau par Monsieur de Moussoullens lors delavante quil lui fit delaplace de Cerairan servant laplus part alaseureté deladite acquizition. Non signé, vers 1695 : contient des informations relatives à la dévolution de la seigneurie, sa gestion féodale et domaniale. L'acte le plus ancien date de 1353. Une ordonnance du Maître des Ports de Narbonne ordonne aux consuls de Coursan de réparer la chaussée de Céleyran en 1618. Le dernier acte inventorié date de 1685.

Archives privées. CASTAN-LACOURTADE, BARON (L.), Mémoire Pour le citoyen Jacques Mengau, Propriétaire Foncier, domicilié à Narbonne. Contre la Dame Cathérine Alaux, épouse libre en ses biens du citoyen Jacques Viguer, domiciliée dans la même ville, Béziers, sans date (postérieur au 21 floréal an XI), 30 p. : non côté . Hommage de Cyprien Mengau. Auteur indéterminé, 19 octobre 1697.

Archives privées. Non classé : non côté. Inventaire après décès de Cyprien Mengau seigneur de Céleyran. François Albouze chanoine de Saint-Just, 4 octobre 1711 : "...nous sommes allez a la terre et Seigneurie de cerairan ou estant Nous sommes entres dans Lacuisine...nous sommes entrez dans Lapastandiere...Dans Le Cabinet de dessous Le degré...Dela Sommez alles dans Le cellier...Dela nous sommez allez dans La Salle basse Duvieux batiment...Dela nous sommez allez dans LaSalle haute Du vieux batiment...De La-Sommez entrez dans un Cabinet de Ladite Sale...Dans Le Grand degré avons trouvé un orloge...Dela nous Sommez entrez dans LeSalon du Batiment neuf...Dela nous sommez entrez dans LaChambre Joignant Le-Salon...De La nous sommez entrez dans LaChambre Du petit degré...De La nous Sommez entrez dans La Chambre qui est du Cotte de Leglise...De La nous sommez entrez Dans Lagrande Salle...De La nous sommez allez aux Greniers...De La nous Sommez allez dans La voutte De Latour...Dela sommez allez dans Le tinal...De La nous sommez allez dans Lescurie...Soubz Les couvers de Lamenagerie...De La nous sommez entrez dans Lescurie Des Jumans...De La nous sommez allez dans Lescuerie desdits pasteurs ou nous avons trouvé trois cens vingt et une brebis dans Lamaison ou demure ledit pasteur...dans celle du Legasier...dans Le cellier Du ramounet...De LaNous Sommez allez Dans une chambre qui est devant Le puis ou nous avons trouvé Les outilz De Lamenagerie...".

AD Aude. Documents entrés par voie extraordinaire (pièces isolées et petits fonds) : 3J 2134. Famille Tapier : pièces de procédure opposant Cyprien Mengaud, de Narbonne, seigneur de Celeyran, à Elizabeth Raynaud, épouse de Jean Tapier, de Narbonne. Cyprien Mengaud, 1713-1757 : non consulté.

Archives privées. Non classé : non côté. Toisé des ouvrages de Jacques Amilliac maître maçon plâtrier de Narbonne. Jean Cadas maître maçon tailleur de pierre de Narbonne, 27 mars 1734 : "Nous Jean Cadas mçon tailleur de pierre maître Juré de La ville de narbonne nous Seryons transportés au Château de Sereiran apartenant a Monsieur meingaut Corecteur Sitoyen du dit narbonne pour prosseder au toiezé des ouvrages faits par Jeaque amilliac maçon an plastre maître Juré de La Sudite ville Lesquels ouvrages Consistent a une Bergerie La maison du Berger est Les murs dansinte du porge de La dite Bergerie que Le dit amilliac a declaré Le tout avoir fait aneuf de Lordre du dit Sieur mingaud au quel toiezé nous aurions procédé selon dieu est Conciancez Se Jourduy 24e mars 1734...".

Archives privées. CASTAN-LACOURTADE, BARON (L.), Mémoire Pour le citoyen Jacques Mengau, Propriétaire Foncier, domicilié à Narbonne. Contre la Dame Cathérine Alaux, épouse libre en ses biens du citoyen Jacques Viguer, domiciliée dans la même ville, Béziers, sans date (postérieur au 21 floréal an XI), 30 p. : non côté . Aveu et dénombrement d'un quart de la coseigneurie laïque au seigneur de Pérignan. Auteur indéterminé, 28 avril 1753.

Archives privées. CASTAN-LACOURTADE, BARON (L.), Mémoire Pour le citoyen Jacques Mengau, Propriétaire Foncier, domicilié à Narbonne. Contre la Dame Cathérine Alaux, épouse libre en ses biens du citoyen Jacques Viguer, domiciliée dans la même ville, Béziers, sans date (postérieur au 21 floréal an XI), 30 p. : non côté . Plan général du diocèse de Narbonne et plans particuliers. Auteur indéterminé, 1754.

Archives privées. CASTAN-LACOURTADE, BARON (L.), Mémoire Pour le citoyen Jacques Mengau, Propriétaire Foncier, domicilié à Narbonne. Contre la Dame Cathérine Alaux, épouse libre en ses biens du citoyen Jacques Viguer, domiciliée dans la même ville, Béziers, sans date (postérieur au 21 floréal an XI), 30 p. : non côté . Aveu et dénombrement d'un quart de la coseigneurie laïque au seigneur de Pérignan. Auteur indéterminé, 3 décembre 1757 : garrigues indivises avec le Commandeur dont le Puech de Celeyran.

Archives privées. Non classé : non côté. Contrat de fabrication de cheminées, tables et encoignures de marbre. Gillard marbrier à Caunes, 30 décembre 1768 : "Nous monsieur mingaud Conseiller ala chambredes Comptes amontpellier Seigneur de Celayran et joseph gillard maistre marbrier a Caunes avons Convenu que moy dit gillard moblige faire trois cheminées en marbre pour Son château de Selayran Scavoyr une embarbre gris pour La Sale et avec une table et deus encoiniures mesme marbre une autre a une chambre de marbre griotte ou ... avec Satable et Ces encoynures une autre avec Satable etdeus encoynures marbre griotte plus une table marbre griotte pour une Comode marbre griotte et uneautre marbre ... Le tout de marbre de Caunes et moyenant Le pris et Somme Cinq Cens Livres a Compte de laquelle Somme je declare avoir resu a Compte deux cens quarante livres Le restant Sera peie ala redition de louvrage Le tout rendu a narbonne et mis en place a selayran et monsieur mingaud Sera tenu de fournir Lenecessaire pour plasser Ledit ouvrage...".

Archives privées. Non classé : non côté. Facture de la livraison du marbrier. Gillard père marbrier de Caunes, 17 avril 1770 : "...Monsieur que dieu Conduise bartés charrettier de malbes je lui ay charge SurSa charrette et pourvôtre Compte deus cheminées et quatre montans trois encoignures letout marbre griotte lustré , resu que vous layes ches vous bien et duement Conditione...".

AD Aude. Archives communales déposées : 4E 370/1G5. Extraits des compoix et reconnaissances de Salles. Série G contributions-administrations financières, 1G-impôts directs, XVIII<sup>e</sup> s. : extrait du compoix du compoix du 27 avril 1537 article 2 : le caron de Celeiran contient un 1er et un 2e caron. Mais Celeyran est considéré comme une localité voisine. Le caron doit concerner une partie du terroir sur le territoire de Salles.

AD Aude. SABARTHES (Abbé), Dictionnaire topographique du département de l'Aude comprenant les noms de lieu anciens et modernes, Imprimerie Nationale, Paris, 1912, p. 85 : H 10 f. 44 Titre de la pièce ? Auteur indéterminé, XVIII<sup>e</sup> s. : "...Céreyra...".

Archives privées. CASTAN-LACOURTADE, BARON (L.), Mémoire Pour le citoyen Jacques Mengau, Propriétaire Foncier, domicilié à Narbonne. Contre la Dame Cathérine Alaux, épouse libre en ses biens du citoyen Jacques Viguer, domiciliée dans la même ville, Béziers, sans date (postérieur au 21 floréal an XI), 30 p. : non côté. Réunion de Celeyran à la commune de Salles et à son état de sections pour la contribution foncière. Auteur indéterminé, 1791.

AD Aude. Archives communales déposées : 4E 370/1G6. Etats de section : section H. Salles-d'Aude, Série G contributions-administrations financières, 1G-impôts directs, 1791 : "... n°227 : Le citoyen mingaut, château et Dépendances Ramonetage et Logement de Larroisier avec Ses Ecuries, Deux Setteres, 24 livres ... ; n°228 : Le Sieur mingaut, Bergerie, cent cannes, 2 livres 12 sous 6 deniers ... ; n°230 : Les commandeur, une maisterie et Bergerie avec Ses Dépendances, trois cents dix cannes, ...livres 15 sous ... ; n°231 : Les commandeur, Eglise, Douze cannes, 6 sous ...".

AD Aude. Domaines : 1Q 2077. Protestation de Mengau contre la vente de la chapelle et la descente des deux cloches. Jacques Mengau, 7 avril 1792.

AD Aude. Domaines : 1Q 378. Procès-verbal d'adjudication de l'église et du clocher de Celeyran en faveur du sieur Pierre Sabatier de Coursan. Grimaud secrétaire du District, 10 avril 1792 : mention d'un devant d'autel en marbre rouge et un gradin. Vente du cimetière "réservé".

AD Aude. Domaines : 1Q 2077. Protestation du Commandeur contre la vente de la chapelle et la descente des deux cloches. Ginies procureur, 6 juin 1792.

AD Aude. Domaines : 1Q 2077. Affiche de la vente du domaine de Celeyran appartenant à l'Ordre de Malte. Fonds du Département, affiches des ventes soumissions adjudications, biens de première origine, A-Immeubles et fonds, district de Narbonne, affiches concernant les ventes des biens nationauxI, commune de salles-d'Aude, 1792 : ventes séparées de la "métairie St-Jean de Celeyran" et chapelle.

AD Aude. Domaines : 1Q 2077. Estimation du domaine de Saint-Jean de Celeyran du ci-devant Ordre de Malte. Jacques Laforgue et Pierre Guiraud experts, 5 mars 1793 : deux bergeries, écurie, tinal et maison du métayer ou ramonet et pasteur, 310 cannes, 1500 livres.

AD Aude. Domaines : 1Q 378. Procès-verbal d'adjudication du domaine de Celeyran appartenant à l'Ordre de Malte. Maraval secrétaire greffier du Département, 2 avril - 11 juillet 1793 : pas d'informations particulières. Citée par un mémoire en faveur de Jacques Mengau dans un contentieux l'opposant à Catherine Alaux postérieur au 21 floréal an XI (archives privées) : fixation des limites avec Salles, attaques contre 18 usurpateurs.

AD Aude. Archives communales déposées : 4E 370/1G7. Matrice de rôle. Salles-d'Aude, Série G contributions-administrations financières, 1G-impôts directs, 1797.

Archives privées. Non classé : non côté. Mémoire Pour le citoyen Jacques Mengau, Propriétaire Foncier, domicilié à Narbonne. Contre la Dame Cathérine Alaux, épouse libre en ses biens du citoyen Jacques Viguer, domiciliée dans la même ville. Castan-Lacourtade, Homme de Loi et L. Baron, avoué, sans date (postérieur au 21 floréal an XI).

AD Aude. Atlas cadastraux : PW 6913. Plan de la commune, section B du village et C de Maurel. Guibal in-

génieur géomètre en chef et Ginieis géomètre secondaire, 25 août 1807 : le plan figure des bâtiments précédant les constructions actuelles.

AD Aude. Archives notariales : 3E 18584. Testament de Jacques Mengau. Maître Yzombard, notaire à Cousan, 29 octobre 1808 : p. 517-523, institue pour héritier Esprit Tapié son cousin propriétaire, de Narbonne. 25e clause : obligation pour Esprit Tapié, héritier, de loger nourrir et entretenir Joseph Gazel, Jacques Carol dit Brigoul et Guillaume Boutes habitants de Céleyran. Les donations sont exécutées à partir du 22 septembre 1811 (minutes d'Yzombard, 3E 18587), les mutations sont enregistrées aux états de section, section H, en 1812 (AD11, 4E 370/1G6). Il n'y a pas d'inventaire après décès.

AD Aude. Atlas cadastraux : PW 6893. Plan de la commune, section C 7e et 8e feuilles. Plan cadastral, commune de Salles-d'Aude, 1809-1810 : le plan figure les bâtiments actuels.

AD Aude. Etat Civil : 5E 370/6. Acte de décès de Jacques Mengau. Commune de Salles-d'Aude, Naissances mariages décès, 21 août 1811 : décès de Jacques Mengau, à l'âge de 89 ans et deux mois. Le décès a eu lieu à Céleyran la veille. Déclaration par François Rouvière chirurgien de Pérignan et par Jean-Pierre Barthe homme d'affaires de Céleyran y demeurant.

AD Aude. Enregistrement : 3Q 18/55. Enregistrement du testament de Jacques Mengau. Bureau de Narbonne, enregistrement des actes passés devant notaire, 22 août 1811 : f°5v° art. 8, Jacques Mengau décédé à Céleyran le 20 août. Testament passé devant Maître Yzombard notaire à Cousan le 29 octobre 1808.

AD Aude. Enregistrement : 3Q 18/55. Registre de recette, actes civils publics, 14 août 1811-16 mai 1812. Bureau de Narbonne, enregistrement des actes passés devant notaire, 28 septembre 1811 : "...f°27 recto article 2, Du vingt huit septembre 1811 enregistré Première Séance D'inventaire Des meubles et effets Dépendants de la Succession de" Raynaud Nicolas ramonet à Céleyran, domicilié à Narbonne. Acte passé chez Maître Bivet notaire à Narbonne le 23 septembre 1811. L'inventaire a été ordonné car le défunt possédait des enfants issus de différents mariages. Voir les minutes en 3E11690.

Archives privées. Non classé : non côté. Le préfet de l'Aude corrige la répartition et les montants des impositions entre le sieur Tapié et le ci-devant Commandeur de Saint-Jean-de-Jérusalem. Conseil de préfecture, 31 mars 1813 : "...article 2 : Le revenu Imposable assigné au cidevant Commandeur porté à L'article 258 de la Matrice de rôle de 1812...article 3 : Le revenu imposable assigné au dit Sieur Tapié Comme propriétaire du domaine de Céleyran, article 259 porté sur la matrice de rôle de la même année..." .

AD Aude. Archives communales déposées : 4E 370/1G9. Etat nominatif des propriétaires : répartition (des réquisitions en blé et seigle pour l'armée de Catalogne). Salles-d'Aude, Série G contributions-administrations financières, 1G-impôts directs, 1813-1814.

AM. Narbonne : dossier commune de Salles-d'Aude. Comparution devant le Maire de Salles de Jean Roussel, garde-champêtre particulier de M. Tapié-Mengau résidant à Céleyran. Barbaza maire de Salles, 14 septembre 1822 : "...à travers des propriétés de M. Tapié-Mengau et notamment sur un champ complanté de Muriers..." .

AD Aude. Archives communales déposées : 4E 370/1G10. Matrice générale pour la formation d'un rôle unique des quatre contributions directes de la commune de Salles sur Aude. Salles-d'Aude, Série G contributions-administrations financières, 1G-impôts directs, 1822-1825 : "...n°512 : Tapié Esprit Pour le Commandeur, 3900, 55 francs ; n°513 Tapié Esprit Pour Céleyran, revenus imposables des propriétés bâties et non-bâties : 6985, 94 francs, portes cochères, charretières et de magasins : 4, portes et fenêtres du rez-de-chaussée, premier et deuxième étages : 70..." .

AD Aude. Atlas cadastraux : PW 9118 10. Plan de la commune de Salles-d'Aude, section C de Celeyran, 3e feuille. Plans dits "napoléoniens", 1829 : les états de section correspondants datent de 1830 et sont conservés sous la cote 1043 W 72. Ils n'ont pas été consultés.

AD Aude. Archives communales déposées : 4E 370/1G10. Matrice générale des contributions directes pour les années 1833, 1834 et 1835. Salles-d'Aude, Série G contributions-administrations financières, 1G-impôts directs, 1833 : "...n°559, folio de la matrice cadastrale 571, article 565 : Tapié mengaud Esprit, demeuré à Celeyran, revenu foncier 12156, 54 francs, portes cochères, charretières et de magasins : 3, portes et fenêtres des rez-de-chaussée, premier et deuxième étages : 80, 1 maison à 2 ouvertures, 1 maison à 3 ouvertures, taxes personnelles : 1, loyers d'habitation : 200...".

AD Aude. Archives communales déposées : 4E 370/1G10. Matrice générale des contributions directes pour les années 1833, 1834 et 1835. Salles-d'Aude, Série G contributions-administrations financières, 1G-impôts directs, 1834-1835 : "...n°559, folio de la matrice cadastrale 571, article 565 : Tapié mengaud Esprit, demeuré à Celeyran, revenu foncier 12156, 54 francs, portes cochères, charretières et de magasins : 1, portes et fenêtres des rez-de-chaussée, premier et deuxième étages : 80, 1 maison à 2 ouvertures, 1 maison à 3 ouvertures, taxes personnelles : 1, loyers d'habitation : 200...".

AD Aude. Archives communales déposées : 4E 370/1G10. Matrice générale des contributions directes pour les années 1836, 1837 et 1838. Salles-d'Aude, Série G contributions-administrations financières, 1G-impôts directs, 1836-1838 : "...n°565, folio de la matrice cadastrale 571, article 565 : Tapié mengaud Esprit, demeuré à Celeyran, revenu foncier 12168, 23 francs, portes cochères, charretières et de magasins : 1, portes et fenêtres des rez-de-chaussée, premier et deuxième étages : 80, 1 maison à 2 ouvertures, 1 maison à 3 ouvertures, taxes personnelles : 1, loyers d'habitation : 200...".

AD Aude. Archives communales déposées : 4E 370/1G10. Matrice générale des contributions directes pour les années 1839, 1840 et 1841. Salles-d'Aude, Série G contributions-administrations financières, 1G-impôts directs, 1839-1841 : "...folio de la matrice cadastrale 571, article 575 : Tapié mengaud Esprit, demeuré à Celeyran, revenu foncier 12168, 23 francs, portes cochères, charretières et de magasins : 1, portes et fenêtres des rez-de-chaussée, premier et deuxième étages : 80, 1 maison à 2 ouvertures, 1 maison à 3 ouvertures, taxes personnelles : 1, loyers d'habitation : 200...".

AD Aude. Archives communales déposées : 4E 370/1G10. Matrice générale des contributions directes pour les années 1842, 1843 et 1844. Salles-d'Aude, Série G contributions-administrations financières, 1G-impôts directs, 1842-1844 : "...n°575, folio de la matrice cadastrale 571, article 587 : Tapié mengaud Esprit, demeuré à Celeyran, revenu foncier 12168, 23 francs, portes cochères, charretières et de magasins : 1, portes et fenêtres des rez-de-chaussée, premier et deuxième étages : 80, 1 maison à 2 ouvertures, taxes personnelles : 1, loyers d'habitation : 200...".

AD Aude. Archives communales déposées : 4E 370/1G10. Matrice générale des contributions directes pour les années 1845, 1846, 1847 et 1848. Salles-d'Aude, Série G contributions-administrations financières, 1G-impôts directs, 1845 : "...n°587, folio de la matrice cadastrale 571, article 626 : Tapié, Mengaud Esprit, demeuré à Celeyran, revenu foncier 12168, 23 francs, taxes personnelles : 1, loyers d'habitation : 200, portes cochères, charretières et de magasins : 1, portes et fenêtres des rez-de-chaussée, entresols, premier et deuxième étages : 80, 1 maison à 2 ouvertures...".

AD Aude. Archives communales déposées : 4E 370/1G10. Matrice générale des contributions directes pour les années 1845, 1846, 1847 et 1848. Salles-d'Aude, Série G contributions-administrations financières, 1G-impôts directs, 1846 : "...n°587, folio de la matrice cadastrale 571, article 626 : Tapié, Mengaud Esprit, demeuré à Celeyran, revenu foncier 12168, 23 francs, taxes personnelles : 1, loyers d'habitation : 200, portes cochères, charretières et de magasins : 1, portes et fenêtres des rez-de-chaussée, entresols, premier et deuxième étages : 80, 1 maison à 2 ouvertures...".

étages : 105, 1 maison à 2 ouvertures, 2 maisons à 3 ouvertures...".

AD Aude. Archives communales déposées : 4E 370/1G10. Matrice générale des contributions directes pour les années 1845, 1846, 1847 et 1848. Salles-d'Aude, Série G contributions-administrations financières, 1G-impôts directs, 1847 : "...n°587, folio de la matrice cadastrale 571, article 626 : Tapié, Mengaud Esprit, demeuré à Céleyran, revenu foncier 12168, 23 francs, taxes personnelles : 1, loyers d'habitation : 200, portes cochères, charretières et de magasins : 1, portes et fenêtres des rez-de-chaussée, entresols, premier et deuxième étages : 85, 1 maison à 2 ouvertures, 2 maisons à 3 ouvertures...".

AD Aude. Rapport présenté au jury du concours régional de Carcassonne, au nom de la commission chargée de visiter les exploitations du département de l'Aude concourant à la Prime d'Honneur, p. 27-31 : Q°352. Céleyran. JUSSERAUD (A.), 1859 : mention du grand chai viticole et de la polyculture.

AD Aude. Enregistrement : 3Q 18/442. Table alphabétique des successions et absences. Bureau de Narbonne, table des successions et absences, 1866-1870 : f°183v-f°184r, "...Tapié-Mengau esprit jean jacques marc Toussaint, domicile Salles, âge 84 ans, décédé le 8 mai 1866, veuf, enregistrement les 29 mai, 30 mai, 9 juin, 18 juin 1866, déclaration de la succession le 7 novembre 1866, Tapié-Mengau, Tapié-Céleyran, Bourlet-St Aubin, de Busciani, Delmas (enfants, petits-enfants et arrières petits-enfants de Salles, Narbonne et...) héritiers, donataires ou légataires, valeur du mobilier, argent rentes et créances 359108,87 francs, revenus des immeubles 86121 francs à Salles, Cuxac, Narbonne, Fleury...".

AD Aude. Enregistrement : 3Q 18/146. Registre de recette, actes civils publics, 8 février-19 juin 1866. Bureau de Narbonne, enregistrement des actes passés devant notaire, 29 mai 1866 : non consulté faute de temps

AD Aude. Enregistrement : 3Q 18/146. Registre de recette, actes civils publics, 8 février-19 juin 1866. Bureau de Narbonne, enregistrement des actes passés devant notaire, 30 mai 1866 : non consulté faute de temps

AD Aude. Enregistrement : 3Q 18/146. Registre de recette, actes civils publics, 8 février-19 juin 1866. Bureau de Narbonne, enregistrement des actes passés devant notaire, 9 juin 1866 : non consulté faute de temps

AD Aude. Enregistrement : 3Q 18/146. Registre de recette, actes civils publics, 8 février-19 juin 1866. Bureau de Narbonne, enregistrement des actes passés devant notaire, 18 juin 1866 : non consulté faute de temps

AD Aude. Archives communales déposées : 4E 370/1G11. Matrices générales des contributions foncière, personnelle-mobilière, et des portes et fenêtres pour les années 1870, 1871, 1872 et 1873. Série G contributions-administrations financières, 1G-impôts directs, 1870 : "...n°898, folio de la matrice cadastrale 1319, article 900 : Tapié Amédée, propriétaire, demeure Château de Céleyran, revenu foncier 8347,28 francs, taxes personnelles : 1, loyers d'habitation : 150, portes cochères, charretières et de magasins : 1, portes et fenêtres des rez-de-chaussée, entresols, premier et deuxième étages : 85, 1 maison à 2 ouvertures, 2 maisons à 3 ouvertures...".

AD Aude. Archives communales déposées : 4E 370/1G11. Matrices générales des contributions foncière, personnelle-mobilière, et des portes et fenêtres pour les années 1870, 1871, 1872 et 1873. Série G contributions-administrations financières, 1G-impôts directs, 1871 : "...n°898, folio de la matrice cadastrale 1319, article 900 : Tapié Amédée, propriétaire, demeure Château de Céleyran, revenu foncier 7781,72 francs, taxes personnelles : 1, loyers d'habitation : 150, portes cochères, charretières et de magasins : 1, portes et fenêtres des rez-de-chaussée, entresols, premier et deuxième étages : 85, 1 maison à 2 ouvertures, 1 maison à 3 ouvertures...". Une mutation en 1886.

Copie détenue par le propriétaire. Bulletin de Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude, tome LXXVI, 1976, p. 255-261 : non côté. Situation vinicole du Narbonnais en 1871. MARTINEZ (Michel), 1871 : 500 hectares

en polyculture : 36 ha de terres maigres plantés d'oliviers et de mûriers (18 onces de grains de vers à soie), 156 ha de terres fertiles cultivés en céréales, racines, vesces (plantes pour le fourrage), 170 ha en vignes produisant 8670 hl, mention du cellier, mention d'une technique de bouturage de sarments racinés pratiquée depuis 1830 et destinée à planter des terres arides (plantation en pourrette), 35 chevaux et mulots, 16 bœufs, 1200 moutons mérinos, 70 chevaux de Camargue.

Archives privées. Non classé : non côté. Devis de reconstruction de la toiture du clocher de la chapelle. J. Berthomieu de Coursan, 22 octobre 1877 : "Projet de reconstruire la toiture du clocher de la Chapelle du Château de Céleyran. Devis et détail Estimatif. Description des Ouvrages : Bois charpente à nouveau (Vive arête), 2 Poinçons de 3.00 x 25/25, 4 Arêtiers de 3.00 x 20/20, 10 traverses ou Entretoises 0.82 x 20/20, 2 Entraits de 4.48 x 26/28, 2 idem de 3.35 x idem, 4 Enrayures de 1,60 x 20/25, Sablières de 31.32 x 12/20...Dépose des ardoises et voliges avec précaution...idem pour bois de charpente. Reconstruire la toiture pose de voliges et des ardoises vieilles ou neuves. fourniture des ardoises neuves pour remplacer la casse supposée à 1/10...plomb pour raccords des noues et faîtages boulons et Etriers pour la charpente...Projet de Crépi le pourtour, au bas des Murs Intérieurs de la Chapelle du chateau de Céleyran à une Hauteur moyenne de 0.70. Pourtour de ces Murs formant 37.30 x 070...Piquage des vieux mortier, faire place nette...Blanchissage des murs et de la voute avec réparations nécessaires des Enduits, le tout en couleur jaune tendre...".

AD Aude. Archives communales déposées : 4E 370/1G12. Matrice des propriétés bâties. Série G contributions-administrations financières, 1G-impôts directs. 1882-1904 : case 295, Amédée Tapié propriétaire au Château de Céleyran est enregistré en 1882 pour les parcelles C 995 (maison tirée du f°1319 de la matrice, non bâtie), C 1002 (maison et cour tirée du même), C 1009 (château et cour tirés du même). En 1889, Frédéric Humbert est enregistré pour les parcelles C 1037, 1005, 1012, 1021 (11 maisons toutes en construction nouvelle). En 1904, Amédée Tapié est enregistré pour une maison parmi les 11 mentionnées (C 1012) mentionnée en 1904 en maison du régisseur.

AD Aude. Documents entrés par voie extraordinaire (pièces isolées et petits fonds) : 3J 1152. Correspondance adressée par M. Vergnes de Castelpers à Chabert père et fils au sujet du château et du vignoble de Céleyran. M. Vergnes de Castelpers, 1907 : non consulté.

